

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

UVAM TRIBUNE

sion
2026

VOTATION CANTONALE DU 10 JUIN 2018

**Les PME soutiennent
SION 2026**

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 10 JUIN 2018

OUI à la loi sur les jeux d'argent

SION PALMA DE MAJORQUE



POUR LA 4ÈME ANNÉE
CONSÉCUTIVE !

Une entreprise familiale à votre service depuis 1953 !

BUCHARD
voyages
N°1 en Suisse romande

VOL DIRECT TOUS LES DIMANCHES
DU 22 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2018

helvetic  airways



FORFAIT PLAGE DÈS FR. 995.-

LA SEMAINE, VOL + HÔTEL INCLUS

FORFAIT DÉCOUVERTE DÈS FR. 1'295.-

LA SEMAINE, VOL + HÔTEL + EXCURSIONS INCLUS

LES +

- ✓ + de 35 hôtels à choix de 3 à 5*sup.
- ✓ Accueil Buchard à l'aéroport de Sion
- ✓ Vol avec Helvetic Airways (durée 1h30)
- ✓ Assistance sur place par notre représentant(e)
- ✓ Check-in express 60 min avant le départ de Sion
- ✓ A Palma, transfert A/R en bus de l'aéroport à l'hôtel

LES +

- ✓ Programme avec 3 excursions incluses en car privatisé pour Buchard :
Alcudia, Pollença, Formentor avec guide
Marché de Sineu
Tour panoramique de Palma
- ✓ 7 nuits à l'hôtel Java 4* entièrement rénové, en demi-pension

DÉPARTS TOUTES LES SEMAINES

Du 22 avril au 20 mai : Fr. 1'295.-

Du 27 mai au 10 juin : Fr. 1'340.-

Du 26 août au 23 septembre : Fr. 1'395.-

Du 30 septembre au 07 octobre : Fr. 1'295.-

(Prix par pers. en chambre double)

! 30 sept. = départ de Sion aéroport, retour le 7 oct. à Genève aéroport et transfert retour !

SPÉCIAL MUSIQUE ET DANSE
TOUS LES SOIERS AVEC
ROCCO

DU 29 AVRIL AU 06 MAI
ET DU 30 SEPTEMBRE
AU 07 OCTOBRE 2018

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE MAJORQUE AU DÉPART DE SION

027 306 22 30 - WWW.BUCHARD.CH

LEYTRON (VS) – ECUVILLENS (FR) – AUBONNE (VD)

SOMMAIRE

Votation cantonale du 10 juin 2018

- Des retombées économiques et d'image 4-5
- Budget Sion 2026: Mise au point 7

Votations fédérales du 10 juin 2018

- Oui à la loi sur les jeux d'argent 8-9
- Pour des jeux d'argent au service de la communauté 11
- «Monnaie pleine» concerne également les PME 12-13

Events

- Obligation d'annonce des postes vacants 15
- Les Rendez-vous des Femmes PME Suisse romande 16
- REV'18 17
- SwissSkills 2018: Le plus grand spectacle professionnel au monde 18
- PassionHabitat: Six artisans séduinois réunis 19

Membres

- Assemblée générale tec-bat 21
- Les plâtriers et peintres réunis à Lens 23
- Vincent Borgeat, nouveau président CVAGA 25
- Arts & Métiers Sion: Changement à la présidence 26

Economie

- Relèvement du plafond de cautionnement en faveur des PME 27

Les Etoiles de 2026

- «Nous continuerons après le 10 juin» 29-41

Le conseil PME

- Comment investir en économisant des impôts? 44-45

Fiscalité

- Quels frais peut-on déduire? 46-47

Valais/Wallis Promotion

- Le Valais. Votre source d'inspiration 50-51

Le conseil juridique

- Surveillance des employés et atteinte à la personnalité 52-53



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais · KMU Wallis

Des jeux qui font rêver les Valaisannes et les Valaisans depuis 3 GÉNÉRATIONS !

Par Jean-René Fournier
Président UVAM



Après les échecs successifs des candidatures valaisannes, et plus particulièrement de la candidature pour les jeux d'hiver de 2006, après le gigantisme des jeux de Sotchi et l'absence d'une véritable ferveur populaire des jeux de PyeongChang, après les affaires qui ont secoué le CIO, convaincre la population valaisanne de faire confiance à une nouvelle équipe et de s'enthousiasmer pour un nouveau projet «Sion 2026» n'est pas chose acquise.

C'est donc avec conviction et confiance, que le Valais doit relever le défi d'organiser les premiers jeux olympiques d'hiver durables.

Et pourtant, cherchez donc aujourd'hui un défi plus taillé pour le Valais, pour ses habitants, pour son économie et pour son développement! Depuis Roger Bonvin, premier allumeur de la flamme olympique, les JO, qui ont déjà fait rêver tant de Valaisannes et de Valaisans, restent le vecteur le plus puissant et le plus prometteur en matière d'innovations, de développements touristiques et économiques, d'éducation au sport, de création d'emplois de valeur et surtout de cohésion valaisanne et nationale.

L'appui financier de la Confédération de l'ordre du milliard de francs, l'engagement du gouvernement cantonal et celui des cantons concernés, du Grand Conseil, des communes valaisannes

et de Sion en particulier, et l'enthousiasme de nos sportifs médaillés ou non, qui chantent les valeurs réelles de l'olympisme, mais aussi la nouvelle philosophie annoncée par le CIO qui doit permettre, pour la première fois, des jeux d'hiver qui «collent à la peau du Valais et des Valaisans», sans mégolomanie, mais des JO innovants, durablement bénéfiques et chaleureux: cette convergence de volontés, ces étoiles qui s'alignent, devraient convaincre la population valaisanne que si son Valais «est gravé dans son cœur», il lui appartiendra le 10 juin de graver les JO dans le cœur du Valais. Au-delà de la formidable plateforme marketing exposant au monde entier nos montagnes enneigées et inondées de soleil, au-delà du développement sans doute spectaculaire de nos pôles d'excellences dans les domaines notamment de l'énergie, de la santé et de l'environnement, bien au-delà de tout cela, il y aura la joie et la fierté des citoyennes et citoyens de notre canton d'offrir à la Suisse, à tous les sportifs, valides et en situation de handicap, au monde entier, des Jeux repensés, humanisés, chaleureux, valorisés par notre environnement exceptionnel qu'elles et qu'ils auront su préserver.

C'est donc avec conviction et confiance que le Valais doit relever le défi d'organiser les premiers Jeux olympiques d'hiver durables, se déroulant dans un environnement approprié, aux retombées positives pérennes pour le canton, pour notre pays et pour le sport olympique. Vis-à-vis des générations futures, nous sommes responsables de ce que l'on a fait, mais aussi de ce que l'on n'a pas fait! Alors le 10 juin, faisons-le! ■

Des RETOMBÉES économiques et d'image

UVAM



De par son envergure de 4^e plus grand événement sportif au monde, les Jeux d'hiver représentent une formidable vitrine pour le Valais et la Suisse, de même qu'un important moteur pour la création d'emplois et la dynamisation de notre économie.

Impact économique

Parmi les retombées macroéconomiques, certaines sont provoquées directement par les dépenses des organisateurs et celles des touristes assistant aux épreuves. Elles reflètent l'impact immédiat des Jeux en matière de création de valeur et d'emploi. D'autres conséquences macroéconomiques indépendantes des dépenses des organisateurs et des hôtes (tourisme) sont également générées par les impulsions données dans le cadre de la manifestation (notamment une augmentation de la demande d'offres sportives).

Pour la Suisse, l'organisation de ces Jeux constitue une réelle opportunité ! Elle permettrait de mettre en évidence sa tradition d'accueil, de même que ses valeurs d'ouverture et de tolérance.

En termes d'hébergement touristique, l'étude Rütter Soeco, réalisée en collaboration avec la Hochschule Luzern et Event Analytics, mandatée par Swiss Olympic, table sur une fourchette entre 1,5 et 2,4 millions de nuitées durant la période des Jeux. A titre de comparaison, le Valais a compté, pour l'année touristique 2016/2017 (novembre à octobre) 3876303 nuitées.

Les dépenses liées à la fréquentation touristique s'élèveraient à 430 millions de francs dans le scénario minimaliste contre plus de 700 millions dans le scénario maximaliste. Ceci concerne les dépenses personnelles, hors celles couvertes d'autres budgets comme l'achat de billets pour les compétitions par exemple. Cette même étude évalue le chiffre d'affaires global (direct et indirect) entre 4,2 milliards et 5,5 milliards. Ces effets concernent l'ensemble de la Suisse.

Quant à la valeur ajoutée brute, la plus appropriée pour illustrer la dimension économique de cette manifestation pour la Suisse, elle se situe entre 2,1 et 2,75 milliards de francs.

Ces effets économiques généreraient un volume fiscal d'environ 200 à 270 millions de francs pour la Confédération et les cantons.

En termes d'emplois, les Jeux participeraient à la création de 18000 à 25000 postes à plein temps selon les estimations, dont 13 à 15000 imputables aux effets du budget COJO, et entre 5000 et 8000 liées aux dépenses touristiques. En outre, quelque 1800 emplois seront créés en relation avec l'organisation des Jeux entre 2019 et 2027.

Impact médiatique et d'image

Pour Sion, le Valais, les autres cantons organisateurs, et plus largement la Suisse, l'impact des Jeux d'hiver en termes d'image revêt une importance capitale, à l'heure où l'économie et le tourisme de montagne sont soumis à une concurrence féroce. L'organisation des Jeux permettrait de consolider et de valoriser, à l'échelle mondiale, l'image du Valais et de la Suisse comme destinations de prédilection pour le tourisme, hivernal en particulier. Le 15 novembre 2017, le Conseil fédéral a adopté la nouvelle stratégie touristique de la Confédération. Les grands événements tels que les Jeux d'hiver «Sion 2026» ont été identifiés comme un champ d'action prioritaire. Le Conseil fédéral reconnaît que «Sion 2026» est à même de stimuler le tourisme et le développement économique régional en Suisse. L'objectif est que les Jeux d'hiver permettent d'accélérer les réformes en cours et de réaliser des projets concrets avant que la manifestation ait lieu. La Suisse pourra ainsi se repositionner en tant que destination touristique en amont des Jeux et durant ces derniers.

Les Jeux olympiques sont la 4^e manifestation sportive la plus médiatisée au monde. Cette diffusion mondiale et l'audience générée par les diverses compétitions constituent un vecteur inégalable de mise en valeur de nos destinations touristiques, de nos domaines skiables, de nos installations, ainsi que de nos paysages.

Lors des Jeux 2014 de Sotchi, quelque 400 chaînes de télévision ont diffusé plus de 40000 heures de sport, sans compter les 60000 heures de retransmission sur Internet.

On estime à environ 2,5 milliards le nombre de téléspectateurs pour les Jeux d'hiver (2,1 milliards pour Sotchi en 2014). Quelle autre manifestation permettrait d'offrir au Valais et à la Suisse une telle audience ? Probablement aucune. Si 0,02 % des téléspectateurs se déplacent en Suisse suite au JO, cela ferait 500000 visiteurs de plus par année ! Relevons encore que si



l'attention des médias et les effets sur l'image sont souvent perceptibles à court terme, les effets sur la popularité peuvent se faire ressentir également à long terme.

Pour la Suisse, l'organisation de ces Jeux constitue une réelle opportunité ! Elle permettrait de mettre en évidence sa tradition d'accueil, de même que ses valeurs d'ouverture et de tolérance. Il serait également possible de montrer au monde la capacité d'innovation de notre pays, en particulier dans les domaines de la transition numérique en lien avec les transports, la sécurité, le sport, etc. L'organisation de Jeux durables sur les plans économique, social et écologique permettrait à la Suisse de se positionner comme une nation qui assume ses responsabilités à l'échelle globale. ■



En bref

L'organisation des Jeux Olympiques d'hiver "Sion 2026":

- donne l'opportunité à notre canton d'entrer dans la postérité en organisant les premiers Jeux Olympiques socialement et écologiquement responsables du 21^e siècle;
- génère quelque 1750 emplois et environ 2 millions de nuitées touristiques;
- permet de disposer d'infrastructures pérennes et utilisables l'hiver grâce aux 60 millions de francs investis à cet effet;
- donne l'image d'un Valais authentique et responsable véhiculée dans le monde entier.

C'est à l'unanimité que le Conseil de l'UVAM vous invite donc à approuver la décision du Grand Conseil d'accorder le soutien financier du canton jusqu'à concurrence de 100 millions et à voter OUI le 10 juin prochain.

Décision du Grand Conseil

Pour toutes ces raisons, le Grand Conseil a approuvé par 101 oui, 22 non et 5 abstentions la décision selon laquelle le canton du Valais accorde son soutien financier à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver jusqu'à concurrence de 100 millions de francs. Ce soutien intervient à raison de 60 millions de francs pour l'octroi de subventions aux projets d'infrastructures et de 40 millions de francs pour la prise en charge des frais de sécurité et autres frais annexes. Le Conseil d'Etat est chargé de retirer le soutien du canton à la candidature, respectivement à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver « Sion 2026 » au cas où le dossier présenté au Grand Conseil devrait changer de façon à mettre en danger son équilibre financier.

Autres impacts

ENVIRONNEMENT | En favorisant l'exploitation des installations existantes, les Jeux n'auront que de légères incidences sur la nature, le paysage et les forêts. Pour les installations temporaires, un souci particulier sera porté au respect de l'environnement et à la protection du patrimoine. En accueillant les premiers Jeux d'hiver selon l'Agenda 2020, le Valais et la Suisse pourront démontrer qu'il est possible d'organiser une telle manifestation en réduisant au minimum les atteintes à l'environnement afin de laisser une nature et un paysage intacts.

SOCIÉTÉ, CULTURE ET JEUX PARALYMPIQUES | Les Jeux renforcent les valeurs olympiques et les traditions suisses (par ex. en réactivant l'esprit pionnier des générations précédentes) ainsi que la cohésion dans les villes hôtes, voire dans tout le pays. L'ensemble de la Suisse sera donc impliqué sous une forme ou une autre en amont des Jeux d'hiver. Les Jeux permettent un dialogue autour de thèmes importants (par ex. le développement durable, l'innovation, le concept de bénévolat, l'avenir dans les montagnes, etc.). Grâce à la construction ou la rénovation d'infrastructures accessibles aux personnes handicapées, ils améliorent en outre l'accessibilité des sites de compétition et des infrastructures pour ces personnes. Les villes hôtes et la Suisse gagnent ainsi en attractivité touristique à long terme aux yeux des personnes handicapées ou des personnes âgées à mobilité réduite.

INNOVATION ET TECHNOLOGIE | La préparation et l'organisation de Jeux olympiques d'hiver génèrent de nouvelles connaissances dans des domaines divers qui peuvent être mises à profit de manière très variée dans les villes hôtes et dans le reste de la Suisse: par ex. des innovations en matière de technique, d'organisation, de science et de management du sport, de digitalisation ou d'éducation et de recherche (hautes écoles, transfert de connaissances notamment). Les Jeux constituent ainsi une opportunité unique pour le Valais technologique.

EXIGEZ PLUS
DE VOTRE
FIDUCIAIRE®

ENTREPRISES

**COMPTABILITÉ - FISCALITÉ -
ASSURANCES - FINANCEMENT -
FORMATION**

Nous vous accompagnons,
quels que soient la taille
et le secteur d'activité
de votre société.

START-UP

**DÉMARRAGE - ASSURANCES -
FINANCEMENT**

Nous vous aidons à démarrer
sur des bases saines et solides
pour assurer la pérennité
de votre nouvelle structure.

PRIVÉS

**FISCALITÉ - ASSURANCES -
CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE**

Nous vous simplifions la vie.
Nous vous apportons conseils
et vous aidons à réaliser
de belles économies.

NOTRE ENGAGEMENT

Nous mettons à votre disposition des professionnels aux compétences certifiées : expert fiscal, expert en finance et controlling avec diplôme fédéral, spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, formateur d'adultes certifié FSEA, maîtrise en administration des affaires - MBA, Executive Master of Business Administration – EMBA.

Totallement engagés auprès de vous, nous sommes certains que notre vision permet de garantir
des prestations sur mesure et de haute qualité.

Budget Sion 2026

Mise au POINT

Par Pierre-Alain Cardinaux

Directeur finances et
administration

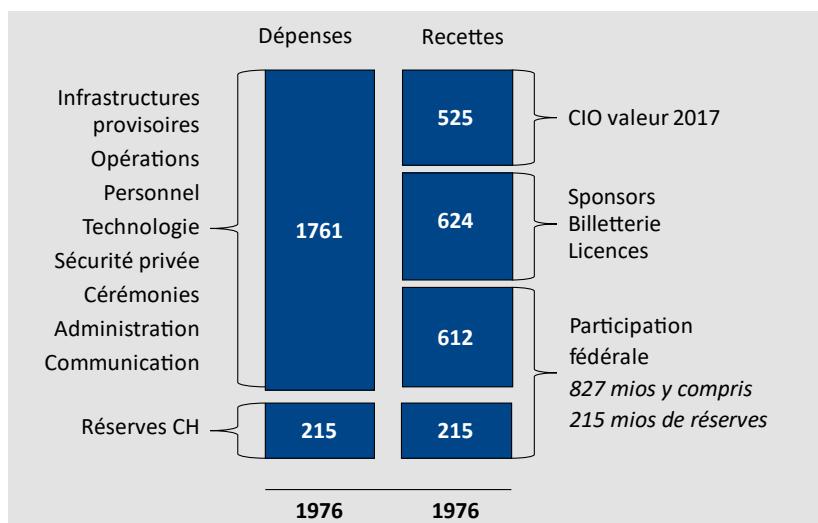


Au cours de cette campagne valaisanne relative à la candidature de Sion aux Jeux olympiques de 2026 et au soutien financier maximal de 100 millions de francs voté par le Grand Conseil et soumis à l'approbation du peuple valaisan, il m'a été donné d'entendre de nombreuses affirmations totalement infondées des opposants s'agissant du budget et de ses rubriques.

Aucun détail n'a été négligé, aucune approximation n'a été tolérée, et ce budget est le fruit d'un travail conséquent de nombreux mois de toute mon équipe, accompagnée d'experts dans les différents domaines, de spécialistes en matière d'organisation de jeux olympiques et de projection.

Je tiens tout d'abord à vous dire tout le soin que nous avons apporté à son élaboration. Aucun détail n'a été négligé, aucune approximation n'a été tolérée, et ce budget est le fruit d'un travail conséquent de nombreux mois de toute mon équipe, accompagnée d'experts dans les différents domaines, de spécialistes en matière d'organisation de jeux olympiques et de projection. Tous les chiffres avancés sont étayés, basés sur les comptes finaux des jeux précédents et sur les contingences et les particularités de la candidature de Sion.

Nous avons été audités à plusieurs reprises, y compris par des experts mandatés par la confédération. Nous avons adapté nos budgets avec le principe de prudence demandé.



Voici quelques informations sur la méthode d'élaboration du budget:

- Le budget est basé sur les directives du CIO.
- Les chiffres présentés ne tiennent pas encore compte de la co-construction que Sion 2026 va mener avec le CIO dans le cadre du processus de candidature 2026 dès novembre 2017. Le Comité de candidature est convaincu du potentiel de réduction des coûts grâce à cette phase de collaboration avec le CIO.
- Le budget a été établi en collaboration avec des spécialistes tels: CFO des Jeux olympiques et paralympiques de Londres 2012, experts en infrastructures, sécurité, transports, hébergement, événements, télécommunications, énergie.
- Pour chaque poste du budget, les estimations ont été comparées avec celles d'autres Jeux (Vancouver 2010, Turin 2006) ou candidatures (Innsbruck 2026 et Graubünden 2022).
- Le budget de Sion 2026 a été intégralement revu par la Confédération par l'intermédiaire d'un autre grand cabinet fiduciaire et adapté en conséquence.

- Projection 2026: les valeurs 2017 ont été inflatées en valeur 2026 en utilisant un facteur de 1,10. Ce facteur correspond à la moyenne annuelle de l'inflation en Suisse sur une période de 30 ans allant de juin 1987 à juin 2017 (Source: Office fédéral de la statistique), qui a ensuite été capitalisée sur 8,5 années (août 2017 à février 2026).
- Lorsque des benchmarks de Jeux ou candidatures passés ont été utilisés, les chiffres ont été ajustés selon l'inflation, le taux de change et la parité de pouvoir d'achat selon les normes de l'OCDE.

Pour plus d'informations et de détails, je vous invite à vous rendre sur notre site internet, et, si vous ne trouvez pas la réponse à vos questions, à m'adresser un mail auquel je me ferai un plaisir de répondre pierre-alain.cardinaux@sion2026.ch – www.sion2026.ch. Je remercie l'UVAM Tribune de m'avoir offert la possibilité de vous apporter les précisions ci-dessus et vous exhorte à faire confiance au comité de candidature de Sion 2026, qui, convaincu que ce projet est une opportunité extraordinaire pour notre pays, s'engage avec beaucoup de conviction. ■



OUI à la loi sur les jeux

UVAM

Les jeux d'argent ne relèvent pas du commerce ordinaire. Ils peuvent entraîner une dépendance, être utilisés pour le blanchiment d'argent, et incluent des risques de fraude. C'est pourquoi, dans presque tous les pays, ils sont contrôlés et soumis à des exigences strictes visant à prévenir la dépendance au jeu et les abus.

La nouvelle loi sur les jeux d'argent remplace l'offre illégale par une offre légale contrôlée. Ce faisant, elle atteint les deux objectifs principaux définis par la Constitution fédérale

La loi sur les jeux d'argent tient compte de ces dangers et applique les dispositions de la Constitution fédérale (Cst.) en la matière. **En mars 2012, le peuple suisse a accepté à plus de 87 % le nouvel art. 106 Cst.** Cet article a deux objectifs principaux:

1. Protéger la population des **dangers inhérents aux jeux d'argent**;
2. Affecter les bénéfices générés par les jeux d'argent, en totalité (loteries et paris sportifs) ou en grande partie (maisons de jeu), à **l'utilité publique** (sport, culture, domaine social, protection de l'environnement, AVS).

Les exigences imposées aux exploitants de jeux d'argent en vue de **prévenir la dépendance au jeu** sont particulièrement poussées et la législation suisse est l'une des plus strictes d'Europe. Des restrictions plus étendues seraient disproportionnées. Elles remettraient en question la réalisation des objectifs de la loi sur les jeux d'argent, car elles réduiraient l'attrait de l'offre de jeux d'argent légale et favoriseraient les jeux d'argent illégaux.

Les mesures de prévention prises par les exploitants de jeux d'argent sont complétées par les prestations de prévention, de conseil et de traitement que les cantons doivent mettre en œuvre. Pour les financer, les cantons continueront de percevoir une taxe sur la dépendance au jeu auprès des sociétés de loterie (environ 5 millions de francs en 2016).

Les sociétés de loterie fournissent une contribution indispensable à l'utilité publique dans notre pays. Le revenu brut des jeux (différence entre les mises et les gains payés aux joueurs) des deux sociétés de loterie (la Loterie romande dans les cantons romands et Swisslos dans les cantons alémaniques et au Tessin) s'est élevé en 2016 à 997 millions de francs.

En 2016, Swisslos et la Loterie romande ont versé, au total, **636 millions de francs aux organes cantonaux de répartition/fonds de loteries et, par l'intermédiaire de la Société du Sport-Toto, aux fédérations sportives nationales**.

Les casinos suisses ont payé des contributions substantielles à l'AVS: en 2016, les 21 maisons de jeu au bénéfice d'une concession ont réalisé, au total, un revenu brut des jeux de 690 millions de francs. Les cinq millions d'entrées ont généré un impôt sur les maisons de jeu de 323 millions de francs, **dont 276 millions ont été versés à l'AVS alors que 47 millions sont revenus aux cantons d'implantation des casinos de type B**.

Ensemble, la Loterie romande, Swisslos et les maisons de jeu suisses contribuent chaque année à raison **d'environ un milliard de francs à l'AVS et à des projets d'utilité publique dans les domaines du sport, de la culture, de l'action sociale, du patrimoine et de l'environnement**.

Que propose la nouvelle loi sur les jeux d'argent ?

La loi actuellement en vigueur interdit aux casinos suisses de proposer leurs jeux en ligne. Depuis des années, la demande de jeux d'argent en ligne, en augmentation,

d'argent

est couverte par des exploitants illégaux opérant à partir de territoires offshore tels que Malte, Gibraltar ou les îles anglo-normandes et qui sont librement accessibles sur Internet. Ils ne respectent pas les lois suisses et les autorités suisses n'ont pas la possibilité d'intervenir.

Selon une étude de l'Université de Berne, **quelque 250 millions de francs par an de produit brut des jeux partent ainsi à l'étranger**, et la tendance est à la hausse. **Les exploitants concernés n'offrent aucune ou quasiment aucune protection sociale, ne sont soumis à aucun contrôle (par exemple en ce qui concerne le blanchiment d'argent et la gouvernance de l'exploitation) et ne paient aucun impôt en Suisse.** Par exemple, des personnes exclues des jeux en raison de leur dépendance peuvent jouer, sans restriction, sur leurs sites Internet. La nouvelle loi sur les jeux d'argent remplace l'offre illégale par une offre légale contrôlée. Ce faisant, elle atteint les deux objectifs principaux définis par la Constitution fédérale: protéger la population contre les dangers inhérents aux jeux d'argent et affecter les bénéfices générés par les jeux d'argent, en totalité (loteries et paris sportifs) ou en grande partie (maisons de jeu), à l'utilité publique. Il s'agit, à cet effet, de n'autoriser qu'une offre de jeux d'argent en ligne légale, soumise à des conditions strictes, mais qui puisse rester attrayante, tout en prévoyant le blocage de l'accès à des sites Internet proposant des jeux d'argent illégaux.

Le blocage de l'accès aux offres de jeux illégaux sur Internet est indispensable

La loi sur les jeux d'argent met en œuvre les dispositions de la Constitution fédérale, qui exigent que la population suisse soit protégée des dangers inhérents aux jeux d'argent et que les bénéfices générés par les jeux d'argent soient affectés, en totalité (loteries et paris sportifs) ou en

grande partie (maisons de jeu), à l'utilité publique. Pour que ces buts puissent être atteints, il faut que l'offre de jeux d'argent soit soumise à des mesures strictes de prévention de la dépendance au jeu et du blanchiment d'argent et qu'elle soit contrôlée.

Il existe des milliers de sites Internet proposant des jeux d'argent, qui opèrent presque tous à partir de sites offshore tels que Malte, Gibraltar, l'île de Man, Antigua-et-Barbuda ou Curaçao. Ils ne respectent pas les dispositions suisses et ne peuvent aucunement être contraints à rendre leur offre inaccessible aux joueurs domiciliés en Suisse. Ces exploitants de jeux d'argent sur Internet réalisent en Suisse un produit brut des jeux d'environ 250 millions de francs par an.

Il ne sert à rien d'obliger les sociétés de loterie suisses et les maisons de jeu suisses à respecter des conditions strictes et à payer des contributions s'il est possible, en même temps, d'accéder sans difficulté à une multitude d'offres illégales, qui ne sont soumises à aucun contrôle ou presque. Ces offres, faute de charges et d'impôts, sont plus attrayantes que l'offre légale, réglementée, en particulier pour les joueurs excessifs malheureusement. ■



En bref

La loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr):

- pérennise la possibilité pour les sociétés de loterie et les casinos de soutenir des projets dans les domaines du sport, de la culture et du social;
- bloque seulement l'accès aux sites de jeux d'argent sur Internet, lorsqu'ils visent illégalement des clients suisses et figurent sur une liste noire;
- permet l'octroi de licences à des opérateurs offshore de jeux d'argent comme le font déjà le Danemark, l'Italie, la France ou la Belgique;
- applique des blocages d'accès que 16 pays européens opèrent déjà et la tendance est à la hausse.

L'UVAM vous invite donc à accepter la loi fédérale sur les jeux d'argent le 10 juin prochain.

BON POUR VOS AFFAIRES. ET VOTRE IMAGE.



p. ex. FORD TRANSIT COURIER
DÈS FR. 10'910.-*

* Offre valable jusqu'à révocation, au plus tard jusqu'au 30.6.2018, auprès des concessionnaires Ford participants et uniquement pour les clients commerciaux inscrits au Registre du commerce.



SION Garage Kaspar SA 027 327 72 73

SIERRE Durret Automobiles SA 027 452 30 50

COLLOMBEY Ecoeur Automobiles SA 024 473 47 47

MARTIGNY Garage Cristal SA 027 720 45 30

SAINT-MAURICE Ecoeur Automobiles SA 024 486 22 22

VOLLÈGES Garage du Catogne SA 027 785 18 34

Pour des jeux d'argent au SERVICE de la communauté

Par Jean-Maurice Tornay

Président de la Délégation valaisanne
à la Loterie romande



Les sociétés de loterie et les casinos suisses soutiennent à hauteur d'un milliard de francs par année de nombreux projets dans les domaines du sport, de la culture, de l'action sociale ainsi que l'AVS. La nouvelle loi sur les jeux d'argent soumise à la votation populaire le 10 juin a pour but de pérenniser ce système éprouvé selon lequel les bénéfices de ces jeux doivent revenir à la communauté. L'acceptation de cette loi revêt donc une grande importance pour les milliers de projets et institutions qui bénéficient du soutien provenant des loteries.

Parmi les bénéficiaires de ces contributions figurent Caritas, Transport handicap, Terre des hommes, le Verbier festival, la fondation Gianadda, le WWF, la Patrouille des glaciers Valrando ou le Salon des métiers organisé par l'UVAM.

Assurer des ressources indispensables à la culture, à l'action sociale, au sport et à l'AVS

La nouvelle loi sur les jeux d'argent répond de manière adéquate aux objectifs de l'article 106 de la Constitution, qui a été accepté à une très large majorité par le peuple et les cantons en mars 2012. Elle assure une exploitation sûre et transparente des jeux d'argent, renforce la protection de la population contre les dangers liés aux jeux d'argent tels que la dépendance, la fraude ou le blanchiment et garantit que leurs bénéfices soient affectés à des buts d'utilité publique en Suisse. Avec cette loi, la culture, l'action sociale, le sport ainsi que l'AVS continueront de bénéficier de ressources à hauteur d'un milliard de francs par année provenant des loteries et des casinos suisses.

D'importantes retombées économiques et sociales

Dans les six cantons romands, la Loterie romande distribue environ 210 millions de francs par an – soit l'intégralité de ses bénéfices – à quelque 3000 projets ou institutions d'utilité publique. Parallèlement, une somme conséquente est réinjectée dans l'économie locale: chaque année, les points de vente de la Loterie romande sont rémunérés à hauteur de plus de 70 millions de francs. Sans ces commis-



sions, qui représentent en moyenne 28000 francs par point de vente et par an, nombre de commerces de proximité auraient des difficultés à survivre. Entre 1200 et 1400 emplois indirects sont ainsi générés par les activités de la Loterie romande.

Le canton du Valais, un grand bénéficiaire

A l'instar des autres cantons romands, le Valais profite pleinement des contributions de la Loterie romande. En 2017, la Délégation valaisanne à la Loterie romande a distribué près de 30 millions de francs pour des projets dans les domaines de la santé (environ 1 million), du social (3,5 millions), de la culture (10 millions), de l'éducation (1 million), de la recherche (1,4 million), du patrimoine (2 millions), de l'environnement, du tourisme et du développement (8 millions). Parmi les bénéficiaires de ces contributions figurent Caritas, Transport handicap, Terre des hommes, le Verbier festival, la fondation Gianadda, le WWF, la Patrouille des glaciers Valrando ou le Salon des métiers organisé par l'UVAM. Pour sa part, la Commission cantonale du sport a reçu 5 millions de francs, qui sont mis au service du sport amateur et des infrastructures sportives du pays.

Pour assurer la pérennité de ces ressources indispensables qui profitent à la communauté tout entière, il convient de voter OUI à la loi sur les jeux d'argent le 10 juin prochain. ■

«Monnaie pleine» concerne également les PME

UVAM

Dans leur campagne, les promoteurs de l'initiative «Monnaie pleine» visent les grandes banques dont elles entendent restreindre les activités. Pourtant, l'initiative affecterait l'ensemble des entreprises suisses et tout particulièrement les PME.

Dans le système de «monnaie pleine», il serait plus coûteux d'obtenir un prêt hypothécaire. Cette hausse des prix se répercute sur le coût du logement.

La mise en œuvre d'un système de monnaie pleine ne serait pas sans conséquence pour les entreprises suisses, loin de là. Les PME seraient les premières affectées. La raison en est simple: actuellement, les banques peuvent répondre aux besoins de leurs clients dans leur région de manière flexible et financer des projets tels que l'agrandissement de l'atelier à la menuiserie et la modernisation des cuisines dans le restaurant du village. Pour ce faire, elles créent de la monnaie dite scripturale qui est créditrice sur le compte du client. L'initiative interdirait rigoureusement cela.

Compliqué, long, onéreux

En cas d'acceptation de l'initiative, les banques devraient commencer par démarcher des investisseurs pour rassembler péniblement la somme ou l'emprunter à la Banque Nationale, si celle-ci accepte de prendre le risque. Dans

tous les cas, les démarches deviendront plus compliquées, plus longues et donc plus onéreuses. Les clients en subiraient les conséquences. Si les grandes entreprises actives à l'international ont la possibilité de chercher des financements à l'étranger, les PME et artisans locaux ne le pourront pas. Ceux-ci devront patienter et payer davantage – à moins qu'ils ne restent bredouilles.

L'initiative «Monnaie pleine», un frein à l'innovation

D'après une étude de la Haute Ecole de Lucerne, les PME sollicitent 89 % du volume total des crédits commerciaux en Suisse. Tirer le frein sans raison compliquerait les investissements de ces entreprises dans l'innovation, des emplois et des infrastructures – bref dans l'avenir. L'initiative «Monnaie pleine» n'a pas été bien conçue. Elle est onéreuse et nuisible.

Qu'est-ce que «Monnaie pleine»?

L'initiative «Monnaie pleine» a été déposée en décembre 2015. Elle émane de l'association Modernisation monétaire (MoMo) qui estime que la création de monnaie scripturale par les banques étend la masse monétaire de manière incontrôlée, ce qui aggrave constamment le risque de nouvelles bulles et crises financières.

L'initiative propose que seule la Banque Nationale pilote la masse monétaire. Les espèces, mais aussi la monnaie électronique, deviendraient des moyens de paiement officiels garantis par la BNS. Afin de mettre cette «monnaie pleine» à l'abri des crises, les prestataires de services financiers seraient contraints de comptabiliser les comptes de «monnaie pleine» hors bilan. Les comptes à vue actuels seraient interdits, les montants versés devant être disponibles dans leur totalité à tout moment. L'objectif de «Monnaie pleine» est d'éviter des paniques bancaires, soit des situations où les clients se précipitent en masse à la banque pour retirer leurs avoirs, et précipitent ainsi la faillite de l'établissement financier.

L'initiative prévoit toutefois aussi que la Banque Nationale mette en circulation de l'argent sans dette, en le distribuant directement à la Confédération, aux cantons et même aux citoyens. Ainsi, selon leur idée, toute hausse de la masse monétaire bénéficierait directement à la collectivité. Les auteurs de l'initiative parlent d'utiliser les montants versés pour financer des projets d'infrastructure, baisser les impôts ou assainir les assurances sociales.





Suis-je touché personnellement si l'initiative est mise en œuvre ?

Oui. Toute la population subirait les effets négatifs de l'initiative. Les comptes bancaires ou postaux, que nous utilisons aujourd'hui pour le trafic des paiements, seraient interdits sous cette forme. La banque devrait gérer ces comptes hors de son bilan et ne pourrait pas investir l'argent (et donc pas réaliser un rendement). Mais comme le trafic des paiements serait toujours nécessaire, la banque se verrait obligée de répercuter la totalité des coûts sur le client: les frais pour les virements, le e-banking, les retraits aux bancomats ou les paiements par carte dans les grandes surfaces deviendraient tous payants.

Toute la population du pays serait aussi concernée, en tant que locataire ou propriétaire, par les effets de l'initiative. Dans le système de « monnaie pleine », il serait plus coûteux d'obtenir un prêt hypothécaire. Cette hausse des prix se répercuterait sur le coût du logement. Sans crédits avantageux, il n'y a pas d'appartements à prix abordables.

Est-ce que l'initiative «Monnaie pleine» ne vise pas seulement les grandes banques ?

Non, au contraire. Dans un système de monnaie pleine, tous les établissements bancaires devraient changer de modèle d'affaires. Les petites banques locales et régionales seraient impactées très durement, car elles sont particulièrement actives dans le domaine du crédit. La nécessité de couvrir à l'avenir tous les crédits avec 100 % de fonds théorisés entraînerait fortement le noyau de leur activité. Contrairement aux grandes banques, les banques régionales ne seraient pratiquement pas en mesure de compléter leur capital sur les marchés internationaux.

«Monnaie pleine» mène-t-elle à l'inflation ?

C'est bien probable. Aujourd'hui, le franc suisse jouit d'une très grande confiance et d'une grande stabilité. S'il devait à l'avenir perdre de la valeur, la Banque Nationale ne disposerait plus des moyens pour réagir. Car l'initiative oblige la BNS à créer de la monnaie et à la distribuer à la Confédération, aux cantons et aux citoyens. Cet argent ne pourrait plus être retiré de la circulation au moment où cela pourrait devenir nécessaire. La BNS perdrait donc un outil de pilotage de la politique monétaire. Le risque d'une inflation incontrôlable s'en trouverait ainsi renforcé.

Les banques peuvent-elles vraiment créer de la monnaie de toutes pièces en pressant sur un bouton ?

Non. Seule la BNS peut le faire. Certes les banques commerciales peuvent créer de la monnaie scripturale. Mais elles sont limitées dans cette activité par la législation, qui a encore été durcie depuis la crise de 2008. La Banque Nationale et la Finma (l'autorité de surveillance des marchés financiers) s'assurent que ce soit bien le cas concrètement. ■



En bref

Initiative populaire «Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque Nationale ! (Initiative Monnaie pleine)»:

- est inutile et dangereuse, car elle bouleverse notre système monétaire, qui fonctionne bien, et ce sans apporter la moindre amélioration;
- empêche les banques de faire travailler les fonds déposés sur les comptes courants de leurs clients, ce qui renchérira les prestations de services financiers, les hypothèques et les crédits et en fera payer le prix aux ménages et PME;
- contraint la BNS à mettre de la monnaie en circulation sans contrevaleur, ce qui l'exposera à une énorme pression politique;
- n'aurait pas empêché la crise financière de 2008;
- diminuerait et renchérirait l'accéssibilité des crédits pour les entreprises.

L'UVAM vous invite donc à rejeter cette initiative le 10 juin prochain.

Il n'y a pas deux entreprises semblables.

Adecco Valais Permanent, votre spécialiste en Valais et le Chablais vaudois pour toute recherche de personnel fixe qualifié. Une méthode éprouvée de sélection de candidats répondant à vos critères.



Adecco Ressources Humaines SA

Valais Permanent

Place du Midi 29, 1951 Sion

+41 58 233 31 40

valais.permanent@adecco.ch

adecco.ch





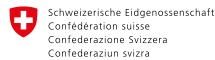
Département de l'économie
et de la formation
Service de l'industrie,
du commerce et du travail



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband
PME Valais - KMU Wallis



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DÉFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Obligation d'annonce des postes vacants

Ce qui va **CHANGER** pour

votre entreprise

Dès le 1^{er} juillet prochain, quatre ans après l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, et en application de cette dernière, **une nouvelle obligation s'appliquera aux entreprises suisses recrutant du personnel**. Celles-ci devront annoncer les postes vacants en priorité aux ORP (offices régionaux de placement), sous peine d'être sanctionnées.

Qui sera concerné, à quelles conditions peut-on se libérer de cette obligation, que risque-t-on si on ne la respecte pas, quel système sera proposé aux entreprises pour s'en acquitter? Autant de questions auxquelles il sera répondu le

Mardi 29 mai 2018 de 17 h 00 à 19 h 00
au Restaurant «Les Iles», Promenade des Berges 21, à Sion

Les représentants du SECO (secrétariat d'Etat à l'économie) et le SICT (Service de l'industrie, du commerce et du travail), chargé de la mise en œuvre du système dans notre canton, présenteront la nouvelle plateforme d'annonce et répondront à vos questions et à vos préoccupations. Très active dans ce dossier, l'Union patronale suisse sera également représentée par son responsable romand.

PROGRAMME

- 17 h 00 Accueil et introduction
- 17 h 05 Présentation du **SECO / SICT**
- 17 h 50 Discussion / questions
- 18 h 30 Fin et apéritif dans les jardins offert par l'UVAM

La participation à cette séance d'information est gratuite mais nécessite une inscription préalable. Visitez notre site internet www.uvam-vs.ch > activités ou remplissez le bulletin ci-dessous et **retournez-le d'ici au 18 mai 2018** par e-mail (info@uvam-vs.ch) ou à l'adresse suivante: UVAM - Union valaisanne des arts et métiers, rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion.



BULLETIN D'INSCRIPTION (Soirée du mardi 29 mai 2018)

Entreprise:

Nom:

Prénom:

Adresse:

NP/Lieu:

Mobile:

e-mail:

Les Rendez-vous des Femmes PME Suisse romande*

JOE PEINTURE

DONNEZ DE LA COULEUR

À VOS ESPACES DE VIE !

Avec Sylvie et Joseph Rizzelli

Jeudi 17 mai 2018 de 18h00 à 19h30

Route des Rosses 16 - 1868 Collombey-Muraz - Places de parc disponibles

Programme:

18h00 Accueil et mot de bienvenue (voir plan sur le site www.joepeinture.ch)

Présentation de l'entreprise

Exemples de réalisations et projets d'avenir

Partage d'expérience

19h30 Apéritif offert par la famille Rizzelli et l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM)

N'hésitez pas à venir avec toute personne intéressée par notre Association et ses activités. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir et de partager un moment d'échange et de convivialité et vous adressons nos chaleureuses salutations !

Line Pillet

Comité

Responsable Canton du Valais

Mobile +41 76 824 11 42

line.pillet@femmespme.ch

* Femmes PME Suisse romande est l'association des femmes actives dans la gestion de l'entreprise familiale, de leur propre entreprise, ou d'une PME en qualité de responsable. Présente dans six cantons romands, l'association veut favoriser les échanges d'expérience entre ses divers membres, valoriser et faire connaître le travail des Femmes PME en démontrant la richesse de leur apport pour l'économie du pays, et montrer qu'elles ne sont pas seules à devoir gérer le professionnel, parfois l'émotionnel, et que l'échange d'expérience peut faciliter leur quotidien et être source de plus-value dans l'entreprise. Plus d'informations : www.femmespme.ch

Je m'inscris à la soirée-rencontre du 17 mai 2018

Nom

Prénom

Entreprise

Adresse

Tél.

e-mail

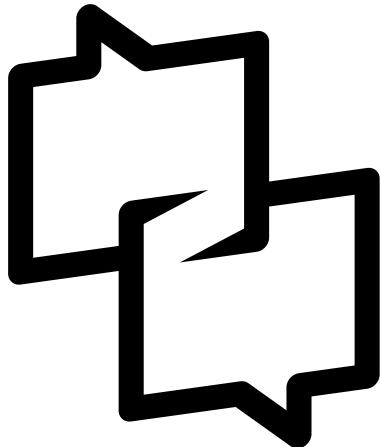
Nombre de personne



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis

Inscription à retourner par e-mail à line.pillet@femmespme.ch. Places limitées. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.
Délai: mardi 15 mai 2018



REV WW'18

La rentrée de l'économie valaisanne
Walliser Wirtschaftstreffen

30 août 2018

SAVE THE
DATE



Assuré. Là. Maintenant.



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis



Fédération des
Entreprises
Romandes
Valais (FER-Vs)



135 métiers à découvrir aux SwissSkills 2018

Le plus grand spectacle professionnel au MONDE



Par Selina Kuepfer

SwissSkills 2018

Du 12 au 16 septembre 2018, les SwissSkills 2018 donneront un aperçu fascinant de la variété et de l'excellence de la formation professionnelle suisse. Dans le cadre de cette deuxième édition des championnats des métiers centralisés, qui se déroulera à Berne, 135 métiers pourront être découverts, et 75 d'entre eux organiseront des championnats suisses. A cette occasion, 1100 des meilleurs jeunes professionnels provenant des quatre coins de la Suisse seront en compétition.

En proposant MySkills, les associations professionnelles permettent aux visiteurs de s'essayer à une centaine de métiers différents.

«SwissSkills permet de présenter la formation professionnelle de manière optimale, explique le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Après les 20 médailles et le franc succès remportés par l'équipe suisse aux WorldSkills 2017 à Abou Dabi, les SwissSkills 2018 prendront la relève cette année en soulignant la qualité de notre système dual de formation professionnelle ainsi que les possibilités qu'il offre.» Le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) est ravi que les SwissSkills 2018 mettent autant l'accent sur la formation professionnelle suisse et qu'elles soulignent la collaboration fructueuse entre les secteurs public et privé en matière de formation professionnelle.

Une «usine temporaire» pour accueillir 135 métiers et 1100 participants

Seul un partenariat de grande échelle

entre le secteur public, les formations professionnelles et le secteur privé permet d'organiser un événement de cette ampleur. Et les SwissSkills 2018 sont effectivement un événement de grande envergure. En vue des championnats des métiers, une énorme «usine temporaire» sera construite sur le site de BERNEXPO pour accueillir 135 métiers et 1100 participants. Les SwissSkills 2018 constituent le plus grand spectacle professionnel au monde. Les chiffres parlent d'ailleurs d'eux-mêmes:

- 75 championnats des métiers et 60 démonstrations de professions;
- quelque 1100 participants aux championnats des métiers;
- quelque 500 experts qui accompagneront et évalueront les participants;
- plus de 150000 visiteurs attendus, dont 45000 écoliers;
- une surface équivalente à celle de 14 terrains de football (soit d'env. 100000 m²) pour présenter 135 métiers en live;
- quelque 100 professions auxquelles les visiteurs peuvent s'essayer dans le cadre de MySkills.

Le plus grand spectacle professionnel au monde !

Les SwissSkills 2018 constituent le plus grand spectacle professionnel du monde ! Si l'on compare le nombre de métiers présentés, ce grand événement, qui se déroulera à Berne, est encore plus important que les WorldSkills 2017 à Abou Dabi (51 championnats des métiers). Nulle part ailleurs il n'est possible de découvrir autant de professions, d'observer des jeunes professionnels en train de pratiquer leur métier et de se laisser inspirer par eux.

«Le niveau de qualité élevé et la diversité de la formation professionnelle en Suisse seront présentés au grand public de manière concrète à l'occasion des SwissSkills 2018. Quant à l'esprit de com-

pétition, il encouragera l'excellence dans la formation professionnelle», explique Claude Thomann, président du comité d'organisation.

Deux nouveautés: MySkills et Best of SwissSkills

Il s'agit de la deuxième édition centralisée des championnats suisses des métiers, la première ayant eu lieu en 2014. Les organisateurs misent principalement sur le concept de la première édition, qui a rencontré un franc succès. «La curiosité, l'intérêt et l'enthousiasme qu'elle a suscités pour les championnats des métiers seront renforcés lors de l'édition 2018», poursuit Claude Thomann. MySkills, c'est-à-dire le côté pratique de l'événement, a été considérablement renforcé. En proposant MySkills, les associations professionnelles permettent aux visiteurs de s'essayer à une centaine de métiers différents.

Le programme du dimanche 16 septembre constitue une nouveauté supplémentaire par rapport à la première édition: le dernier jour du salon, les temps forts des jours précédents seront présentés au public sous la devise Best of SwissSkills. Les concours prendront fin le samedi 15 septembre. La grande remise des prix et son programme-cadre auront lieu le même soir dans la patinoire voisine.

Le Treffpunkt Formation, une plateforme de rencontre et de formation continue destinée aux enseignants et aux conseillers en orientation, a également été renforcé. Ceux-ci auront la possibilité de discuter avec des spécialistes de la branche et des experts de nos partenaires de formation autour d'un en-cas. Lors des visites guidées organisées par les associations professionnelles, ils pourront s'informer sur les profils et les exigences des différents métiers, bénéficiant ainsi d'une journée de formation continue unique axée sur la pratique. ■

Six ARTISANS sédunois réunis

Par Xavier Saillet

Six artisans sédunois ont présenté les dernières tendances d'aménagement entre le 1^{er} et le 4 mars 2018. Six entreprises de la région de Sion ont réuni leurs talents pour proposer aux visiteurs leurs nouveautés en matière d'aménagement intérieur et extérieur.

La démarche des entreprises sédunoises a également un impact plus large, car elle permet de créer de fructueuses synergies entre professionnels de l'habitat dans la région.

Cette troisième édition du Salon Passion Habitat a montré, notamment, la plus-value du travail de ces artisans, à travers une exposition de réalisations «Avant/Après». Les projets de construction et de rénovation fleurissent avec l'arrivée du printemps. De nombreuses questions accompagnent ces chantiers: du jardin au séjour en passant par les meubles, quels choix pour aménager sa maison? Que ce soit pour un

relooking ou la conception d'un nouvel espace, les professionnels de l'habitat disposent des meilleures compétences en matière de conseils et de réalisation. Les différents secteurs présentés vont du paysagisme aux travaux d'agencement intérieur en bois, en passant par les fenêtres et volets, peinture murale créative, éclairage, meubles et appareils audiovisuels. Le but est de montrer un savoir-faire local, porté par des artisans enthousiastes et exigeants.

Comme pour les éditions précédentes, le Salon s'est déroulé au cœur d'un atelier de production, dans l'un des vastes espaces de la menuiserie Clivaz, entièrement transformé pour l'occasion, dans une ambiance chaleureuse aux senteurs de bois.

Avant-après: appréciez la différence!

A travers cet événement, les entrepreneurs ont souhaité partager leur

passion et faire rêver les visiteurs. Cette édition a fait la part belle aux créations design et aux bienfaits du relooking. Un espace a même été consacré à des présentations d'aménagements «Avant/Après». Sinon chaque entreprise a pu également exposer ses réalisations les plus innovantes. Végétaux, images, sons, papiers peints, couleurs et meubles ont titillé la curiosité des multiples visiteurs durant ces quatre jours.

La démarche des entreprises sédunoises a également un impact plus large, car elle permet de créer de fructueuses synergies entre professionnels de l'habitat dans la région. Une collaboration très précieuse, puisqu'une bonne coordination des travaux entre artisans facilite grandement la tâche des particuliers ou des architectes sur les chantiers. ■

(source: communiqué de presse)



Les exposants :

ANTHAMATTEN SA, Conthey: meubles et luminaires
 ARBORA, Baar: aménagements extérieurs
 BANG & OLUFSEN, Sion: son et images
 CLIVAZ SA, Sion: menuiserie et agencement
 DELEZE Fenêtres, Sion: fenêtres, stores et volets
 NUANCE, Sion: travaux de peinture et relooking



**Crédit d'exploitation BCVs,
contribuer au développement
de votre entreprise**



**Banque Cantonale
du Valais**
www.bcv.ch

La confiance rapproche





Assemblée générale TEC-BAT

Par Amalia Massy
Secrétaire patronale tec-bat

La troisième assemblée générale de la tec-bat qui représente pas moins de 10 métiers : sanitaire, chauffage, ferblanterie, couverture, climatisation, ventilation, bureau technique et qui est forte de 140 membres regroupant l'essentiel de la technique et de l'enveloppe du bâtiment en Valais romand, s'est tenue le vendredi 9 mars 2018 à la salle recto-verso à Grône.

Une quinzaine de cours ont pu y être mis sur pieds et les quelque 200 m² permettent d'offrir des conditions adéquates pour la formation continue.

Frédéric Favre,
conseiller d'Etat



La séance s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Devant un parterre de près de 120 personnes, le président Patrice Cordonier a effectué son rapport en soulignant, notamment, le point des marchés publics faussés par la venue d'entreprises paratétiques, de grande taille, de philosophie bien différente de nos PME valaisannes et

soumissionnant à des prix bien inférieurs à la réalité du marché.

Il a relaté la sortie-voyage des membres qui s'est déroulée du 9 au 12 novembre 2017 au salon international du chauffage, du froid et de la climatisation à Paris. Il a précisé que le local de formation tec-bat donne entière satisfaction. Une quinzaine de cours ont pu y être mis sur pieds et les quelque 200 m² permettent d'offrir des conditions adéquates pour la formation continue. Une sortie des membres à l'occasion des SwissSkills à Berne se déroulera le 14 septembre 2018 ce qui permettra aisément de se rendre compte de la qualité des formations qui sont dispensées dans nos métiers.

Le président a été complété dans ses propos par son vice-président Paul Bovier qui a donné quelques informations au sujet des négociations

salariales et a également informé sur l'ARCC (association de renforcement des contrôles sur les chantiers) dont il fait partie du comité. André Tapparel, président de la commission, a, quant à lui, fait un petit résumé sur l'édition du salon des métiers Your Challenge qui vient de se terminer. Le conseiller d'Etat Frédéric Favre a apporté les salutations du Conseil d'Etat et a présenté le concept de la candidature de Sion aux Jeux olympiques de 2026.

Le rendez-vous de l'assemblée de l'année prochaine est pris pour le vendredi 8 mars 2019 dans la région de Sion. Afin de découvrir la vie de l'association, nous vous invitons à visiter notre nouveau site internet www.tec-bat.ch. A un clic de souris, vous trouverez toutes les informations concernant la technique et l'enveloppe du bâtiment du Valais romand. ■



Paul Bovier,
vice-président tec-bat



Patrice Cordonier,
président tec-bat



L'E-CAMPUS de la Vallée du Trient, mariage avant-gardiste entre loisirs et pédagogie

Par Pascal May

Responsable marketing TMR

VTT SA propose désormais à ses jeunes – et moins jeunes – visiteurs un outil innovant: l'E-Campus. Cette plateforme gratuite, ludique et pédagogique permet de découvrir la vallée tout en s'inscrivant. Développé avec la société MobileTic.com, l'outil est issu d'une initiative de la Société pédagogique valaisanne qui souhaitait inscrire ses sorties scolaires dans une approche pédagogique. Il en ressort un partenariat gagnant-gagnant entre tourisme et milieu scolaire.

C'est un vrai plus pour notre zoo», se réjouit Thierry Piasenta, copropriétaire du Zoo alpin des Marécottes.

«Les visiteurs aujourd’hui ne souhaitent plus seulement vivre une expérience, mais également en garder quelque chose, s’enrichir, apprendre. L’essor des audioguides dans les musées est très révélateur de ce phénomène.» Directeur de Vallée du Trient Tourisme

SA depuis le 1^{er} janvier dernier, Luc Pignat l'a bien compris. Les familles sont l'un des publics cibles prioritaires de sa destination qui propose, comme attractions les plus connues, le Zoo alpin des Marécottes, le VerticAlp Emosson et le barrage du même nom, le Musée Marconi ou encore les gorges du Trient, Dailley, Triège, etc.

Vidéos, quiz, témoignages, etc.

Le principe? Une plateforme en ligne propose sept modules pour faire découvrir la Vallée du Trient. Intitulé «La naissance du Mont-Blanc Express, des Marécottes à Finhaut, ou encore Parc d’attractions, chaque module se propose d’accompagner le visiteur sur un tronçon de son parcours. A l'aide de vidéos, quiz, devinettes, témoignages, etc., un contenu pédagogique est proposé. L'utilisateur peut mettre son voyage virtuel en mode «pause» à tout instant, et une évaluation de ses connaissances lui est également offerte en permanence.»

Premier module avec le Zoo alpin des Marécottes

«Les classes et les enfants en général sont très friands de cet outil qui éveille

leur curiosité et leur fournit une quantité d'informations que nous ne donnons pas forcément sur place. C'est un vrai plus pour notre zoo», se réjouit Thierry Piasenta, copropriétaire du Zoo alpin des Marécottes.

Pour les enseignants: mutualisation et diversification

Pour Olivier Solioz, président de la SPVal, ce partenariat s'inscrit comme une suite logique d'une vaste démarche de numérisation: «Une bibliothèque numérique (BibNum) a d'abord vu le jour en 2013-2014 en partenariat, sur une plateforme autour de l'architecture du Plan d'étude romand (PER). Les enseignants y déposent et y partagent chaque jour des exercices, documents, supports, etc. Cela permet de mutualiser leur travail et de diversifier les approches et les supports.

En bref, derrière ce partenariat unique et innovant, une véritable démarche win-win: pour les enseignants, des modules didactiques pertinents, pour les élèves, des outils pédagogiques ludiques, et pour la Vallée du Trient, un E-Campus ouvert au grand public! ■

Les PLÂTRIERS ET PEINTRES réunis à Lens

Par Xavier Saillet

C'est par une très belle journée printanière, en date du 27 avril 2018, que l'Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres (AVMPP) a tenu ses assises à la Fondation Pierre Arnaud de Lens.

Gilles Granges a aussi remercié Patrice Cordonier, président de tec-bat, pour son excellente collaboration concernant le centre de formation.

Après un accueil toujours fort sympathique au bord du lac, avec café et croissants, les plâtriers et peintres valaisans étaient priés de prendre place pour le début de l'assemblée générale, au centre de l'exposition «Art Aborigène». Gilles Granges, président de l'AVMPP, a ouvert la séance en commençant par une minute de silence pour les défunt, avec une pensée particulière pour Gabriel Fontannaz, membre du comité. La suite de l'assemblée s'est déroulée dans de bonnes conditions. Plusieurs sujets ont été abordés, comme le travail au noir, la sous-traitance en cascade ou la lutte contre la concurrence déloyale et le dumping salarial par exemple, ainsi que les actions qui ont été entreprises pour lutter contre ces fléaux.

Gilles Granges s'est également exprimé sur l'avancement des ateliers-écoles du centre professionnel de Sion. Un calendrier et un planning des travaux ont été posés. Les questions de financement sont en passe d'être réglées et les travaux devraient débuter cet été. Il a aussi remercié Patrice Cordonier, président de tec-bat, pour son excellente

collaboration concernant le centre de formation où plusieurs cours ont été mis sur pieds.

Le président de l'AVMPP a souhaité glisser un mot sur la candidature de Sion au Jeux olympiques de 2026 en affirmant que le projet méritait un soutien total et qu'il fallait montrer à la population frieuse que le Valais – la Suisse – possède un haut niveau de savoir-faire et que nous sommes capables, ensemble, de relever de tels défis.

Gilles Granges a abordé divers thèmes tels que le salon des métiers Your Challenge, l'atelier découverte plâtrerie et la revalorisation de la profession auprès des jeunes, entre autres, avant de terminer son rapport.

Par la suite, l'assemblée a applaudi l'entrée au comité de l'AVMPP d'un nouveau membre, en la personne de Diego Briggeler, qui remplace Anselm Mutter à la présidence de la section de Brigue.

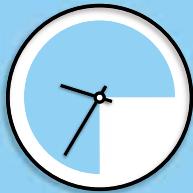
Place aux invités

Le directeur du Bureau des métiers, Gabriel Décaillat, a apporté quelques informations sur le fonctionnement du Bureau des métiers avant de céder la parole à son président Vincent Bonvin, qui a souligné le rôle fédérateur du BM.

S'en est suivi les salutations du président du Grand Conseil, Diego Wellig et du préfet du district de Sierre, Jean-Marie Viacoz. Pour terminer, le président de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP), André Buache, a abordé le sujet de la formation professionnelle supérieure et les difficultés que rencontre la formation de base avec une baisse d'effectif.

Puis les membres et invités ont pu partager un moment fort convivial au restaurant Indigo de la Fondation Pierre Arnaud. ■





09:35

Vous lisez l'UVAM Tribune.

Là maintenant,

vous apprenez que nos fondations de prévoyance offrent un intérêt de 3% à leurs assurés en 2018.

Groupe Mutuel Entreprise®

Assurance-accidents, assurance indemnité journalière et prévoyance professionnelle

Santé®

Vie®

Patrimoine®

Entreprise®



Assuré. Là. Maintenant.

L'eau magnésium de BWT

Votre boost d'énergie

Améliorez votre qualité de travail et rendez votre entreprise un peu plus ingénieuse.

Une eau fraîche pour davantage de vitalité et de plaisir. Avec leurs caractéristiques uniques, les fontaines d'eau BWT sont conviviales, répondent à toutes les exigences et comblent tous les désirs.

* Magnesium



BWT | MAGNESIUM
MINERALIZED WATER

Pour plus d'informations, voir :
www.bwt-aqua.ch | www.bwt-aqadrink.ch

BWT AQUA SA | Hauptstrasse 192 | 4147 Aesch | 061 755 88 99

Vincent Borgeat, NOUVEAU président CVAGA

UVAM

Jean-Maurice Favre n'ayant pas souhaité renouveler son mandat de président de la Chambre valaisanne des agents généraux d'assurances (CVAGA), l'association a nommé un nouveau président en la personne de Vincent Borgeat. Agé de 50 ans, habitant à Riddes, marié à Valérie et père de 7 enfants, il exerce une activité d'agent général pour la compagnie d'assurances AXA en Valais. Vincent a grandi à Martigny puis à Riddes. Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce en 1987, il débute sa vie active comme programmeur-analyste à Lausanne. Après avoir servi son pays comme «soldat météo» à Frauenfeld, il revient en Valais et travaille pendant 3 ans à la comptabilité d'une entreprise du bâtiment à Saxon.

En octobre 1990, il débute au service externe de l'UAP (Union des assurances de Paris) à Sion. Le 1^{er} janvier 1997, il est nommé agent général de cette même compagnie en remplacement de son père. Dès octobre de la même année, l'UAP est rachetée par le groupe français AXA.

En 2007, le rachat de «Winterthur» redistribue les cartes: l'inauguration du concept unique en Suisse des «agences partenaires» lui permet de continuer d'exercer son métier avec passion et un certain succès. En 2009, il rachète les bâtiments de l'ancienne direction de la Brasserie valaisanne à la route de Riddes à Sion et y installe ses bureaux. Avec sa quinzaine de collaborateurs, son champ d'action s'étend principalement sur le Valais romand.

A ses heures perdues, Vincent s'engage dans passablement d'activités comme président (Chambre valaisanne des agents généraux d'assurances, Ecole privée «Fleurs de Mai») ou comme membre du conseil

d'administration (ASSBA). Sportif accompli, il est encore membre des vétérans du FC Leytron. Passionné de musique, il a joué de plusieurs instruments (violon, cor des alpes) dans diverses formations

en Valais. Pour finir ce petit tour non exhaustif, il a réalisé un autre rêve depuis 10 ans en passant son brevet de pilote privé d'hélicoptère. ■

Vincent Borgeat



167^e assemblée générale des arts et métiers de Sion

Changement à la PRÉSIDENCE

Par Xavier Saillet

Suite au changement à la tête de la Société industrielle des arts et métiers de Sion, nous avons rencontré Bernard Müller, ancien président, et son successeur, Gilles Bornet. Interview

BERNARD MÜLLER, quel bilan tirez-vous de votre mandat de présidence ?

B.M. – Je peux tirer un bilan plus que positif de ces 15 années, cela m'a permis de faire la connaissance du monde des arts et métiers (UVAM et USAM), des associations professionnelles, du monde politique par le biais des commissions de la ville de Sion ainsi que la société de développement (SD)

Il y a eu des hauts et des bas comme dans toute société, surtout quand les différents acteurs autour de la table ne sont pas toujours d'accord et qu'ils viennent de différents secteurs du monde économique et politique.

Je vois cette succession plus comme un défi que comme un fardeau, ce qui ne rend pas la tâche plus facile.

Ces 15 années m'ont apporté de grandes satisfactions sur plan humain et je tiens à souligner le rôle des Arts et Métiers dans l'économie sédunoise.

Quels sont les faits marquants durant votre parcours ?

B.M. – En 2003 Bernard Bidal, alors président des A&M de Sion, avait mis sur pied le Forum économique sédunois des A&M (FESAM). Durant cette année, il y a également eu l'organisation de la 1^{re} fête du goût en collaboration avec les encaveurs et la ville de Sion. Aujourd'hui, les Arts et Métiers de Sion siège toujours au comité. 2006 coïncide avec la convention signée avec Sion commerces et services (SCS) qui avait pour but d'améliorer et développer le positionnement des commerces sédunois face à la concurrence

Une année plus tard, un fonds de garantie a été créé afin de pouvoir, le cas échéant, soutenir un projet innovant ou la mise sur pied d'une manifestation. Ce fonds se monte actuellement 10000 francs. Par la suite, il y a également eu la publicité commune avec le SCS sur les tickets de parking de la ville.

2011 fut la fin de la convention entre les A&M de Sion et le SCS, puis en 2014 l'augmentation des tarifs des Parkings, une augmentation qui a fait couler beaucoup d'encre. Enfin en 2016, un sondage sur l'attractivité des commerces du centre-ville a été préparé, dont un groupe de travail des Arts et Métiers de Sion a largement participé. Et sans oublier le passage de 15 conseillers municipaux à 9 et les suppressions de commissions.

Que souhaitez-vous à votre successeur, Gilles Bornet ?

B.M. – Comme les projets ne vont pas manquer, je lui dirai qu'il faut continuer à mettre en avant les A&M de Sion et faire perdurer cette association qui aura 167 ans en 2018. Il faut dire qu'elle est la plus ancienne société des arts et métiers de Suisse. Bon vent à toi, Gilles.

GILLES BORNET, quels sont vos objectifs en tant que nouveau président des Arts et Métiers de Sion ?

G.B. – Le premier objectif, et non des moindres, sera de conserver les acquis et l'aura que Bernard Müller et son team ont créé dans le comité, auprès des membres et bien au-delà. Outre ceci, depuis quelques années une synergie s'est mise en place avec les autres associations de la ville de Sion. Nous nous rendons tous compte que cette entente nous permet un dialogue de qualité avec les instances politiques de Sion. Faire perdurer cette tendance est un objectif majeur. Une autre cible, constante et primordiale à la crédibilité des A&M, résident dans les 223 entreprises de notre association:



Gilles Bornet (à gauche) aux côtés de Bernard Müller (à droite)

ce sont eux qui font notre force. Chaque année nous comptons un nombre croissant de membres et je souhaite conserver cette tendance.

N'est-ce pas un lourd fardeau que de reprendre le flambeau après les 15 ans de présidence de Bernard Müller ?

G.B. – Evidemment ! Bernard restera encore longtemps «le visage» des A&M et c'est très bien. Tel que je le connais, je peux vous assurer qu'il restera un grand ambassadeur de «son» association. C'est aussi en toute logique que lors de notre prochaine assemblée de comité, nous nommerons officiellement Bernard Müller comme Président d'honneur.

Mais en toute franchise, je vois cette succession plus comme un défi que comme un fardeau, ce qui ne rend pas la tâche plus facile. Je compte donc sur l'indulgence de mes futurs interlocuteurs.

Un mot encore sur l'impact que pourraient avoir les JO 2026 sur les Arts et Métiers de Sion ?

G.B. – J'aime à dire que nous n'avons pas «besoin» des Jeux olympiques, et cela pour sous-entendre qu'en tant qu'entrepreneur les membres des A&M trouvent des solutions aux problèmes et non l'inverse.

Mais il va de soi qu'une manifestation de cette ampleur ne peut qu'apporter une saine euphorie sur l'économie de la ville, du canton et même du pays. Aussi votez et faites voter un grand «OUI» à Sion 2026. ■

Relèvement du plafond de CAUTIONNEMENT en faveur des PME

Par **Martin Godel**

Chef suppléant de la Direction de la promotion économique (SECO)

Le 14 février 2018, le Conseil fédéral a approuvé le message sur la modification de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises. Cette modification concrétise l'augmentation du plafond de cautionnement demandée par la motion Comte. Désormais, il sera possible d'octroyer des cautionnements d'un montant allant jusqu'à 1 million de francs.

L'offre de cautionnement en faveur des PME vise à compléter le marché des crédits.

La révision partielle de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises concerne essentiellement les trois points suivants:

- relèvement du plafond de cautionnement de 500000 à 1 million de francs;
- orientation du principe de subsidiarité vers le marché des crédits;

■ réduction de la contribution de la Confédération aux frais administratifs dans le cadre de la répartition de l'excédent aux sociétaires.

L'offre de cautionnement en faveur des PME vise à compléter le marché des crédits. Le principe de subsidiarité doit donc désormais être axé sur le marché des crédits, et non plus sur les mesures déployées par les cantons. La contribution de la Confédération aux frais administratifs sera réduite en cas de répartition de l'excédent des organisations de cautionnement. Cette mesure garantit que l'aide financière de la Confédération sera utilisée uniquement pour créer des conditions avantageuses pour les PME. Le but est d'éviter un simple transfert en faveur des sociétaires ou des propriétaires. La révision partielle se fonde sur la motion 15.3792 Comte.

Abrogation d'instruments de promotion désuets

Pour des raisons de connexité matérielle et d'efficience, il est proposé, dans le même message, d'abroger la loi fédérale sur l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne et le milieu rural en général. Cette dernière est un instrument de politique ré-

gionale datant des années 70 qui vise à promouvoir le tissu économique des régions de montagne et du milieu rural en général et qui, depuis l'introduction de la nouvelle politique régionale de la Confédération en 2008, ne joue plus de rôle significatif.

La décision de la Coopérative suisse de cautionnement pour les arts et métiers (CSC) de se dissoudre, conjuguée au net recul du volume de cautionnement, sonne le glas de l'instrument. Les opérations en cours au titre du cautionnement et des contributions au service de l'intérêt seront menées à terme.

Large soutien lors de la procédure de consultation

Le Conseil fédéral a ouvert, le 5 avril 2017, la consultation concernant le projet de révision partielle de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises et l'abrogation de la loi fédérale sur l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne et le milieu rural en général. La procédure a pris fin le 12 juillet 2017. En tout, 47 participants à la consultation ont exprimé leur avis.

La révision partielle et l'abrogation proposées ont reçu un très bon accueil et ont été saluées par les participants à la procédure. Le rapport sur les résultats et les avis émis peuvent être consultés sur www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2017 > DEF. Le projet est transmis aux Chambres fédérales. ■

Pour plus de renseignements

Martin Godel, chef suppléant de la Direction de la promotion économique, chef du secteur Politique PME, Secrétariat d'État à l'économie SECO, tél. 058 462 29 61, martin.godel@seco.admin.ch

**Pour que les jeux d'argent continuent
à bénéficier au sport, à la culture,
à l'action sociale et à l'AVS.**

Loi sur les jeux d'argent

OUI



TOUS GAGNANTS !

Pourquoi dire OUI à la loi sur les jeux d'argent le 10 juin prochain ?

La loi sur les jeux d'argent:

- garantit l'une des protections les plus strictes au monde contre l'addiction au jeu, le blanchiment d'argent et la fraude;
- garantit que les bénéfices des jeux d'argent soient bien affectés à des buts d'utilité publique (culture, social, sport et environnement) ainsi qu'à l'AVS/AI; soit environ un milliard de francs chaque année;
- prévoit des mesures efficaces pour lutter contre les jeux d'argent illégaux.

En votant OUI à la loi sur les jeux d'argent le 10 juin 2018, nous garantissons le soutien à l'utilité publique.

Plus d'infos sur www.loisurlesjeuxdargent-oui.ch

Comité pour des jeux d'argent au service de l'utilité publique, Case postale 5735, 1002 Lausanne



« Nous CONTINUERONS après le 10 juin »

Par Pascal Vuistiner Journaliste

Les étoiles de 2026 est une association de jeunes cadres de moins de 45 ans qui défend des projets ambitieux pour le canton du Valais. Le 10 juin 2018, les Valaisannes et les Valaisans devront se prononcer sur les Jeux olympiques de Sion 2026. Aussi, sans rentrer dans un débat politique, l'association Les étoiles de 2026 met

en lumière les espoirs du sport en Valais, et ce pour proposer un regard complémentaire, rêveur et émotif. Car les juniors de 2018 seront les médaillés de 2026.

Interview croisée d'Alexandre Moulin et d'Hervé Bornet, les deux co-fondateurs de l'association les Etoiles de 2026. 

S P O N S O R S



lathion berney associés





12 étudiants
par classe

examens **23**
par année

5 rencontres
avec les parents

Suivi de la vie
scolaire en ligne



We ❤️ Ardévaz

Année de raccordement, Maturité (2-4 ans), Bac Français (2-3 ans), Cours de langues

CANDIDATURE DE SION 2026

Les PME valaisannes
votent OUI le 10 juin 2018



BORNET





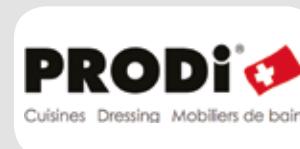
Derrière le soutien au projet olympique, nous voulons apporter notre confiance à de jeunes sportifs, en les aidant à réaliser leur rêve.

COMMENT EST NÉE L'IDÉE ?

Alexandre Moulin: Les Etoiles de 2026 sont nées, un peu comme souvent en Valais, au coin d'un bar, à la mi-décembre 2017. En tant que directeur d'école, et donc en contact avec les jeunes du canton, je trouvais que la campagne de Sion 2026 mettait beaucoup en avant les vieilles gloires du sport valaisan, ce qui est évidemment très bien. Mais on voulait mettre en avant aussi des jeunes sportifs.

Hervé Bornet: Nous souhaitions dès le début dépoussiérer l'image de la campagne des JO 2026 en encourageant des jeunes espoirs (16-18 ans) pas encore connus. Nous leur offrons un chèque de 2026 francs, mais surtout une belle visibilité et un encouragement important pour eux. D'ailleurs, c'est plus un appui moral pour leur dire que l'on croit en eux et qu'ils persévérent dans leurs efforts.

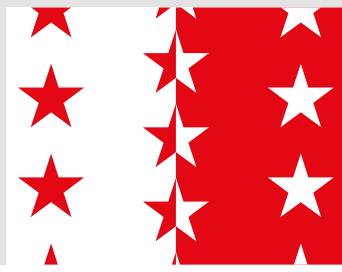
S P O N S O R S



CANDIDATURE DE SION 2026

Les PME valaisannes
votent OUI le 10 juin 2018

sion
2026



Le fair-play est
une question
d'honneur.

Même lorsqu'il s'agit
de vos assurances.



Agence générale Sion
Yanis Aymon

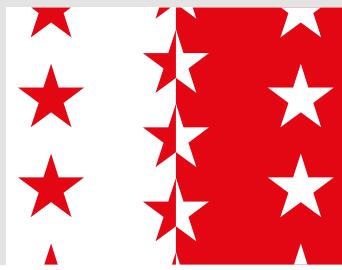
Avenue du Midi 10
1950 Sion
T 025 329 25 25
sion@mobilier.ch
mobilier.ch

la **Mobilière**

CANDIDATURE DE SION 2026

Les PME valaisannes
votent OUI le 10 juin 2018

sion
2026



RIDDES - ARDON

www.fournierbois.ch

Fournier & Cie
Zone industrielle
1957 Ardon

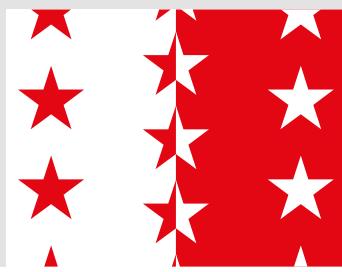
Tél +41 27 305 30 20
Fax +41 27 305 30 25
Mail info@fournierbois.ch



CANDIDATURE DE SION 2026

Les PME valaisannes
votent OUI le 10 juin 2018

sion
2026



texner[®]



**VOUS ÊTES LE HÉROS
DE VOTRE ÉVÈNEMENT
NOUS SOMMES VOS SUPERS POUVOIRS**

Création et personnalisation sur mesure
www.texner.ch



Les champions Juniors de 2017 seront les médaillés de 2026.

QUI FAIT PARTIE DE L'ASSOCIATION ?

Alexandre Moulin: Nous n'avons pas d'étiquettes politiques. Ce n'est pas l'objectif. Aujourd'hui, nous sommes 250 membres actifs.

Hervé Bornet: Les membres sont de jeunes entrepreneurs de moins de 45 ans. Dès le départ, nous avons connu beaucoup de succès.



QUE FAITES-VOUS CONCRÈTEMENT ?

Alexandre Moulin: Nous avons déjà organisé une série d'évènements pour remettre le chèque à des jeunes sportifs valaisans. L'idée c'est d'agir vite et sur des coups de cœur. Nous ne faisons pas campagne, nous sommes complémentaires à la campagne officielle.

Hervé Bornet: Pour Théo Gmür par exemple, c'est un vrai coup de cœur. Nous ne pouvions pas savoir qu'il allait ramener 3 médailles d'or des Jeux paralympiques de PyeongChang. Ce qui s'est passé est tout simplement incroyable.



S P O N S O R S



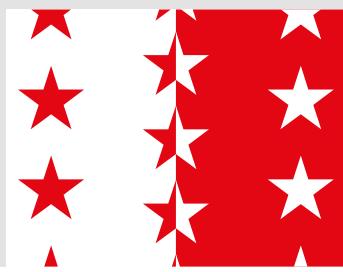
Agence générale
David Mounir



CANDIDATURE DE SION 2026

Les PME valaisannes
votent OUI le 10 juin 2018

sion
2026



Ce sont les belles italiennes que l'on aime...
mais les jeux valaisans que l'on veut.

**mySION 2026
POSSIBLE**

Carrosserie des
Berges SA



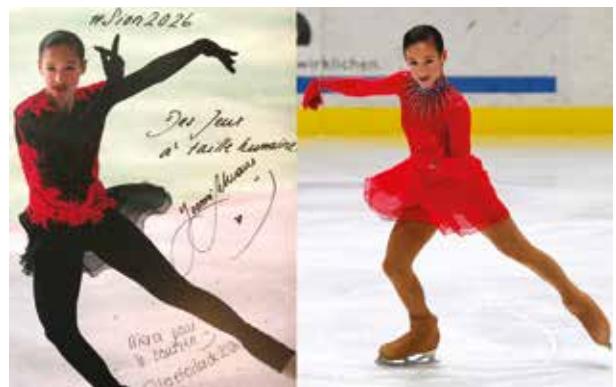
1950 SION
www.carrosseriedesberges.ch

LES LAURÉATES ET LAURÉATS



1 – DÉCEMBRE 2017

Camille Rast, championne du monde junior 2017 (slalom) à Are (Suède)



2 – JANVIER 2018

Yoonmie Lehmann, 16 ans, vice-championne suisse élite 2017 et 2018 (patinage)



3 – FÉVRIER 2018

Théo Gmür, 21 ans, 2 victoires en coupe du monde et 3 médailles au JO de PyeongChang (ski paralympique)



4 – MARS 2018

Aurélien Gay, 18 ans, champion suisse (ski alpinisme)



5 – SOUPER DE GALA DU FC SION

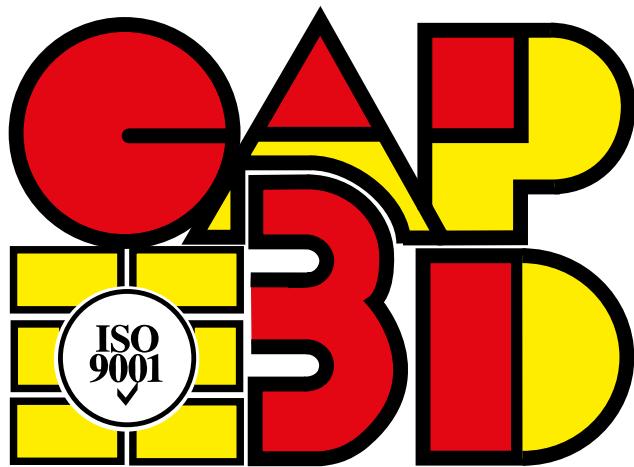
Mathilde Gremaud, 18 ans, vice-championne olympique 2018 (ski slopestyle)



6 – AVRIL 2018

L'équipe des juniors de curling de Champéry





CAP 3D SA - ECHAFAUDAGES - SION

**PRO
TECH**

PROTECH - Ingénieurs Conseils - Sàrl

Bureau d'ingénieurs en électrotechnique

Prestations:

- Etudes électriques
- Contrôles d'installations électriques
- Expertises
- Programmation
- Intégration

Domaines:

- Bâtiments
- Industrie
- Sécurité
- Télécommunications
- Domotique
- Utilisation rationnelle d'énergie

Laurent Léger

Ingénieur dipl. HES/UTS
Natel 079 216 81 34

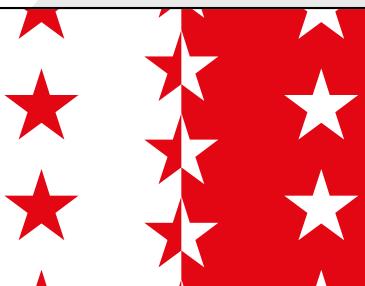
Rue de Gottefrey 11
CH - 1907 Saxon

Av. du Petit-Chasseur 31A
CH - 1950 Sion

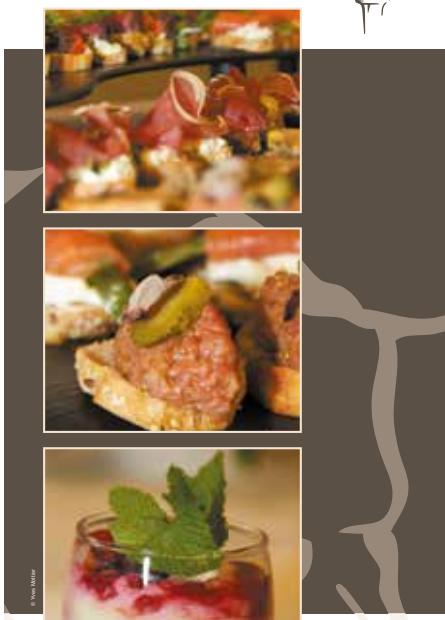
Tél. 027 744 20 30
Fax 027 744 20 80
www.protech-vs.ch
info@protech-vs.ch

CANDIDATURE DE SION 2026

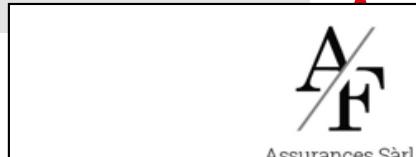
Les PME valaisannes
votent OUI le 10 juin 2018



*Votre traiteur
valaisan!*



BTB SA - Rue de la Commune 5 - 1937 Orsières
Tél. +41 27 783 12 29 - Fax +41 27 783 32 30
info@jordan-tormay.ch - www.jordan-tormay.ch



Assurances Sàrl

Votre courtier neutre actif en recherche de
solutions d'assurances pour votre entreprise !

Notre expertise :

Assurances pour
le personnel

Conseils
Négociations
Gestion

Assurances PME & indépendants

RC entreprises
Inventaire commercial
Perte d'exploitation
Véhicules à moteur (flotte)
Techniques & machines
Protection juridique

Prévoyance professionnelle
Plans cadres

Certifications :



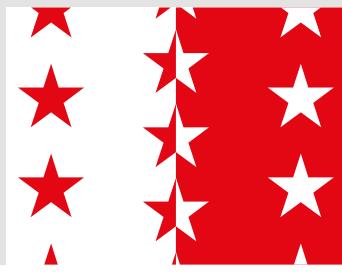
AF Assurances Sàrl, route de la Drague 41, 1950 Sion
www.afassurances.ch / admin@afassurances.ch / +41 27 329 63 60

Yannick Aymon / +41 79 220 71 17 / yannick.aymon@afassurances.ch
Laurent Friedl / +41 79 378 16 02 / laurent.friedl@afassurances.ch

CANDIDATURE DE SION 2026

Les PME valaisannes
votent OUI le 10 juin 2018

sion
2026



ILS FONT CONFIANCE À NOS EXPERTS

Comme eux faites confiance à notre expert fiscal, notre expert en finance et controlling et notre expert fiduciaire. Leurs différentes compétences permettent un vrai échange d'analyses, d'informations ou de points de vue sur les dossiers qui le méritent, avec pour bénéfice une utilisation maximale des connaissances et une vraie plus-value pour le mandant.

Nous sommes actifs dans tous les domaines de l'activité fiduciaire (tenue de la comptabilité, audit, fiscalité, administration de société et conseils). Notre structure offre une proximité à la clientèle, une stabilité et une rapidité d'exécution à des prix tout à fait concurrentiels.

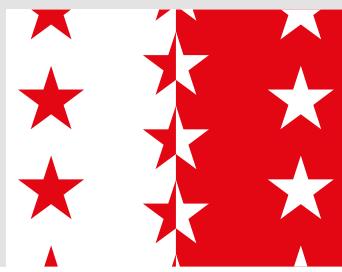

FIDUCIAIRE
DE L'ENTREMONT SA



CANDIDATURE DE SION 2026

Les PME valaisannes
votent OUI le 10 juin 2018

sion
2026



© OZALID DESIGN.CH



COPIEUR
MOBILIER
PAPETERIE



FELIX

ROUTE DES LACS 32 | SIERRE | 027 456 31 31 | INFO@FELIX-BUREAUTIQUE.CH

Sion

2026



L'aventure olympique se prépare aujourd'hui car nous avons confiance en demain !

ET SI C'EST NON LE 10 JUIN, VOUS ARRÊTEZ TOUT?

Alexandre Moulin: Non, pas du tout. Même si, malheureusement, c'est non le 10 juin, nous continuerons à soutenir de jeunes sportifs valaisans. Nous sommes partis pour durer.

Hervé Borne: L'idée n'est effectivement pas de s'arrêter. D'ailleurs nous réfléchissons déjà à nos prochains événements et nous allons aussi accentuer la mobilisation pour que tout le monde, y compris la jeune génération, soit concernée par la votation du 10 juin et aille voter. ■

S P O N S O R S

BARRAS ENSEIGNES
réalisations publicitaires



FOLLOMI
sports

atelier d'architecture Christophe Corthay
info@corthay.ch



ARCHITECTURE
TMB
SA
PARTNERS
tmb-partners-za.com

FELIX
FELIX-BUREAUTIQUE.CH

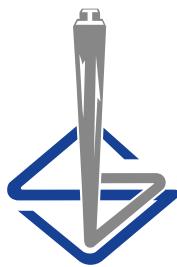
texher
TEXTILE & EVENEMENTIEL

garage
sporting
L'AMBIEL

FG
FDG. Conseil Sàrl
F. DEPPIERRAZ-GLASSEY

BIM
ELECTRICITE
SARL





CONSTRUCTIONS
METALLIQUES

bitz+savoye 
MAITRISE FEDERALE
www.bitz-savoye.ch

Un métal
olympique !

Rue Oscar-Bider 38 - Case postale 140 - 1951 Sion
Tél. +41(0) 27 327 44 77 - info@bitz-savoye.ch

CANDIDATURE DE SION 2026

Les PME valaisannes
votent OUI le 10 juin 2018

**Vous cherchez des travailleurs FIABLES et PRODUCTIFS
dans le domaine de la construction ?**

**Chez nous, les travailleurs sérieux et efficaces
sont récompensés et c'est VOUS qui en profitez !**

Les 3 principales raisons de choisir Accès Job :

1. Notre SÉLECTION des travailleurs est impitoyable: les meilleurs sont récompensés, les mauvais sont éliminés
2. Nos travailleurs sont continuellement FORMÉS et TESTÉS sur leurs compétences professionnelles, mais aussi sur le savoir vivre et la sécurité
3. Nous parlons votre langage et connaissons votre réalité (plus de 27 ans d'expérience dans le secteur de la construction en Valais !)

Notre GARANTIE en « béton armé » :

Avec nous, vous n'avez non pas 1, mais **2 jours complets pour tester l'ouvrier**. Si pour n'importe quelle raison vous n'êtes pas satisfait, alors vous nous passez un simple appel téléphonique et **VOUS NE PAYEZ RIEN !**

Nous sommes tellement certains de notre sélection que nous prenons tout le risque à notre charge !

ACCÈS JOB

Gérard Godel
Avenue de la Gare 16 - 1951 Sion
Rue du Léman 8 - 1920 Martigny
T. 027 323 23 62 - mail: mail@acces-job.ch

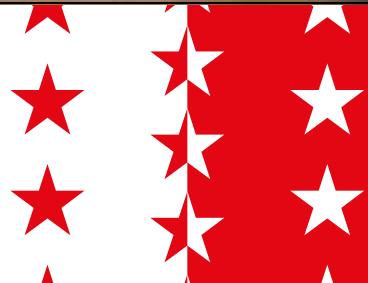


REBORD AGENCEMENTS

MARTIGNY
info@rebord-agencements.com
027 722 90 20



**sion
2026**



**GARAGE DU
NORD**
Martigny

ALEXANDRE LOVEY

Rue du Simplon 53 - 1920 Martigny
Tél. 027 723 20 60 - Fax 027 723 20 02
www.garagedunordmartigny.ch

Centre d'occasions - Av. de Fully 49 - 027 723 20 37

« 2^e pilier: c'est le **MOMENT** pour se poser les bonnes questions »

UVAM

Marlène Rast est directrice des institutions de prévoyance du Groupe Mutuel. Elle connaît parfaitement l'environnement actuel en pleine mutation. Interview et conseils avisés pour les entreprises valaisannes.

Certains ont vu leur capital retraite se consolider fortement, et d'autres non. Aujourd'hui, avec cette décision, les cartes sont redistribuées.

Marlène Rast, dans quel état se trouve le marché du 2^e pilier en Suisse ?

Depuis qu'AXA, un acteur important du secteur, a annoncé, début avril 2018, son intention de quitter le monde des compagnies d'assurances pour se diriger vers celui des fondations collectives, le marché est en ébullition.

Pour quelles raisons ?

Parce que tous les acteurs du système du 2^e pilier se sont rendu compte que, si un

acteur important changeait de modèle, le signal était fort. D'autres grandes compagnies d'assurances pourraient suivre le mouvement. C'est un véritable coup de tonnerre.

En tant que responsable des caisses LPP du Groupe Mutuel, qu'est-ce que cela change concrètement pour vous ?

Tout. Plus sérieusement, nous étions, en tant que fondation collective, très souvent mis en concurrence avec le modèle des assureurs.

Et quelles sont les différences ?

Les assureurs misent sur une couverture sans risque en termes de placements, ce qui leur permet de garantir un degré de couverture à 100 %, mais privent leurs assurés de rendements intéressants. De plus, les assureurs doivent financer des dividendes pour leurs actionnaires, alors que les fondations collectives redistribuent la totalité de leurs résultats à leurs assurés.

Avec quelles conséquences ?

Depuis plusieurs années, les assurés ont reçu des taux d'intérêt très différents, en fonction du type de couverture LPP qu'ils

avaient. Certains ont vu leur capital retraite se consolider fortement, et d'autres non. Aujourd'hui, avec cette décision, les cartes sont redistribuées.

Que voulez-vous dire ?

Simplement que les entreprises ont la possibilité de changer d'assurances jusqu'au 30 juin. Dans le cadre du changement de modèle d'assurance cité en introduction, le délai est même prolongé jusqu'au 30 novembre 2018. Elles peuvent donc se poser les bonnes questions et mettre les acteurs du système en concurrence pour obtenir les meilleures offres pour leurs collaborateurs. J'encourage tout le monde à anticiper, dès maintenant, cet important changement et de profiter de l'occasion pour réfléchir à la meilleure couverture possible pour la LPP.

Justement, quels sont les atouts du Groupe Mutuel dans ce secteur ?

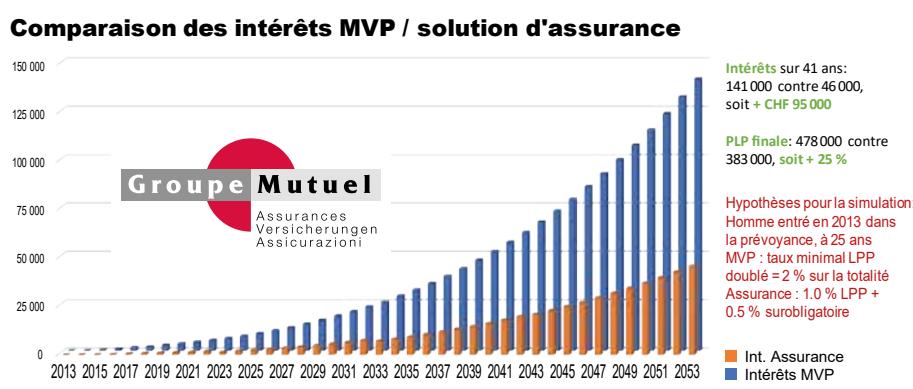
J'en vois deux. Le premier, c'est notre stratégie de placement orientée actions (environ 30 % de l'allocation d'actifs). Nous misons depuis de très nombreuses années sur les actions, mais avec une politique sur la durée et des réserves très solides pour les fluctuations de valeur. Nous ne visons pas la distribution de dividende maximum sur une année, mais une saine distribution sur une longue période. En 2018, par exemple, par rapport au taux minimal légal LPP de 1 %, nous offrons 2 % supplémentaires à tous nos assurés. Et nous avons doublé l'intérêt minimal légal versé entre 2013 et 2018, comme le démontre le graphique (ci-dessus).

Vous évoquez un 2^e avantage ?

Nous sommes une fondation collective basée en Valais. Nous connaissons le tissu économique local ce qui signifie que nous sommes très proches du terrain, très proches de la réalité des entreprises valaisannes. ■

Une différence de 95 000 francs qui fait réfléchir

Ce graphique démontre qu'une personne qui aurait été assurée auprès d'une solution d'assurance qui applique un taux d'intérêt proche du minimum LPP durant 40 ans – pour l'exemple nous avons pris le taux LPP actuel + 0,5% de 2013 à 2053 - serait en moyenne privé de 25% de son capital à la retraite en comparaison d'une personne assurée auprès de la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance (MVP) durant la même période, tenant compte du fait que MVP a doublé l'intérêt minimal légal distribué entre 2013 et 2018.



Comment investir en ÉCONOMISANT des impôts ?

Par Christophe Bonvin

Expert diplômé en finance et controlling
Fondateur associé de BONVIN FIDUCIAIRE



Lorsqu'une entreprise se développe et souhaite maintenir sa compétitivité face à ses concurrents, les dirigeants sont rapidement confrontés à une évidence: investir régulièrement est indispensable! Cela implique des investissements mobiliers (par ex. véhicules, machines, matériel, infrastructures informatiques), voire parfois immobiliers (par ex. bureaux, halles, terrains). Dans ce

Dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel, toute entreprise doit investir afin d'assurer sa pérennité.

contexte et même si un financement externe est en partie possible, la liquidité dont dispose l'entreprise en interne représente clairement le nerf de la guerre pour investir. Cet article a pour but de présenter un des outils à disposition des entrepreneurs qui peuvent leur permettre, dans une phase d'investissements importants, de réduire leur charge fiscale et, par la même occasion, d'augmenter leur trésorerie grâce à cette économie d'impôts.

Le remplacement

DÉFINITION | Le remplacement, concept prévu par la loi fiscale, signifie qu'une entreprise vend des éléments de son patrimoine qui sont nécessaires à l'exploitation afin de les remplacer. En d'autres termes, l'entreprise ne peut disposer librement du produit découlant de la vente, dans la mesure où elle doit réinvestir directement cette somme pour garantir la continuation de son activité commerciale. Comme nous le verrons dans l'exemple ci-après, le remplacement permet ainsi de reporter les réserves latentes existantes sur le bien immobilisé vendu sur un objet de remplacement remplissant la même fonction. Ce report de bénéfice sur le nouveau bien de remplacement implique concrètement une économie fiscale.

CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UN REMPLACEMENT

Les conditions à remplir cumulativement pour bénéficier d'un remplacement sont les suivantes:

- il doit s'agir d'actifs immobilisés en Suisse;
- les biens doivent être nécessaires à l'exploitation;
- les biens doivent remplir la même fonction.

Un bien est considéré comme nécessaire à l'exploitation lorsqu'il sert directement à obtenir la capacité de production de l'entreprise et que l'on ne pourrait le vendre sans réduire cette capacité. Ces conditions sont exigées aussi bien pour l'objet que l'on doit vendre que celui qu'on doit se procurer à nouveau. Le réinvestissement d'actifs de placement dans des actifs immobilisés nécessaires à l'exploitation ne peut donc pas être effectué en franchise d'impôt.

On définit les biens qui remplissent la même fonction en se fondant sur la théorie de l'identité. Ainsi, un bien acquis en remplacement doit servir à la poursuite de l'exploitation pratiquement sans changement. Il doit donc remplir la même fonction technique et économique que l'élément de fortune que l'on a retiré.

DÉLAI POUR LE RÉINVESTISSEMENT | Lorsque le remplacement (vente de l'ancien bien et achat du nouveau bien de remplacement) n'intervient pas dans le même exercice, une provision correspondant aux réserves latentes transférables peut être constituée. Cette provision doit être dissoute et utilisée pour l'amortissement de l'élément acquis en remplacement dans un délai raisonnable, soit en général maximum 4 ans. Cela signifie que le bénéfice résultant de la vente de l'ancien actif peut être neutralisé durant un certain temps, jusqu'au moment du réinvestissement ultérieur.



EXEMPLE CHIFFRÉ | L'entreprise Fabrik SA vend un immeuble d'exploitation pour le montant de 750000 francs, réalisant à cette occasion un bénéfice comptable de 80000 francs. Les montants à prendre en compte dans le calcul du gain sont les suivants :

Données concernant la vente de l'immeuble (en francs)	
Produit de la vente de l'immeuble	750 000.–
Valeur comptable de l'immeuble vendu	- 670 000.–
GAIN DONT L'IMPOSITION EST DIFFÉRÉE	80 000.–



Sans remplacement et en prenant l'hypothèse d'un taux d'impôt de 25 %, cette entreprise supporterait une charge fiscale de 20000 francs sur le bénéfice de cette vente. En effet, cette plus-value représenterait une hausse des produits du compte de résultat de Fabrik SA.

Cependant, avec un remplacement et en partant du fait que l'entreprise réinvestit son bénéfice immédiatement dans un nouvel immeuble d'exploitation acheté pour 800000 francs, cette entreprise verrait sa charge fiscale totalement neutralisée selon le calcul suivant :

Remplacement sur nouvel investissement	
Prix d'achat du nouvel immeuble réinvesti	800 000.–
Déduction du remplacement	- 80 000.–
MONTANT DU NOUVEL IMMEUBLE AU BILAN	720 000.–

Ainsi, le bénéfice de 80000 francs réalisé sur la vente de l'ancien actif est mis en déduction de la valeur comptable du nouvel immeuble racheté. Après l'opération, le nouvel immeuble figure au bilan de l'entreprise pour la valeur de 720000 francs alors qu'il a réellement été payé 800000 francs. Il s'agit donc d'un report d'imposition du bénéfice de 80000 francs, montant qui sera taxé par le fisc seulement lors de la future vente du nouvel immeuble racheté, soit dans peut-être 10, 20 voire 30 ans... En d'autres termes, Fabrik SA évite ainsi de sortir 20000 francs de liquidités pour payer des impôts, ce qui n'est pas négligeable.

A noter qu'en fonction de la valeur comptable de l'immeuble vendu, le remplacement peut être total (comme dans l'exemple ci-dessus), partiel, voire même nul. En effet, si le prix d'achat du nouvel immeuble réinvesti s'élève à 600000 francs (au lieu de 800000 francs), aucun remplacement n'est possible, cette valeur étant déjà inférieure à la valeur comptable de 670000 francs.

Pour finir, précisons que le remplacement est possible tant pour les indépendants en raison individuelle que pour les personnes morales (SA, Sàrl).

Conclusion

Dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel, toute entreprise doit investir afin d'assurer sa pérennité. Dans le but d'éviter de mobiliser trop de liquidités dans le paiement des impôts, la loi fiscale prévoit la possibilité pour les entreprises d'effectuer un remplacement en franchise d'impôt, pour autant que les conditions légales précitées soient remplies. Cette méthode permet de reporter le bénéfice réalisé sur la vente d'un bien d'exploitation en déduction de la valeur d'un nouveau bien d'exploitation de remplacement. Par conséquent, l'impôt est différé.

Rappelons également que les entreprises valaisannes ont l'opportunité d'effectuer sur leurs investissements des amortissements immédiats. Dans cette méthode, l'actif est amorti immédiatement dans l'année comptable où il est acheté. En d'autres termes, il s'agit

d'un amortissement à 100 % sur les investissements qui implique une grande charge dans le compte de résultat d'une seule année fiscale. Cette pratique est possible pour tous les actifs, excepté les immeubles. Comme pour le remplacement, cette méthode a l'avantage de réduire les impôts de l'entreprise à court terme afin de dégager plus de moyens pour investir.

Il est recommandé de planifier judicieusement vos investissements afin d'optimiser au mieux les déductions fiscales y relatives ! ■

Avez-vous des questions ? Souhaitez-vous réagir à cet article ? Adressez un courriel à Christophe Bonvin à l'adresse suivante: cb@bonvin-fiduciaire.ch.

Frais de formation et de perfectionnement

Quels frais peut-on

Fiduciaire | Suisse section Fribourg

Ceux qui fréquentent les bancs de l'école pour avancer dans leur carrière professionnelle peuvent déduire jusqu'à 12000 francs de frais par an pour les impôts. Toutefois, tous les frais ne sont pas considérés comme « professionnels ».

«Une formation ou un perfectionnement professionnels servent à rester compétitif sur le marché du travail.»

Jusqu'à il y a peu, seuls les frais de perfectionnement en lien direct avec l'activité professionnelle pouvaient être déduits de la déclaration d'impôt. Depuis 2016, une réglementation plus large et plus adaptée au monde professionnel moderne est en vigueur. Aujourd'hui, tous les frais de formation et de perfectionnement professionnels peuvent être déduits. Cela concerne également les frais de reconversion ou les dépenses liées à une réintégration professionnelle. Pour chaque période fiscale, la Confédération fixe un plafond de 12000 francs pour l'impôt fédéral direct. La grande majorité des cantons adopte cette limite pour les impôts cantonaux et communaux.

Seulement à partir du niveau tertiaire

Cette nouvelle réglementation des déductions ne s'applique qu'à partir du niveau tertiaire, donc pour les formations et perfectionnements dans les hautes écoles

spécialisées et les hautes écoles ainsi que dans le cadre des formations complémentaires professionnelles. Les frais pour la formation jusqu'au premier certificat du degré secondaire II (apprentissage, maturité) restent non déductibles. Exemple: un mécanicien auto non formé de 23 ans peut déduire de ses revenus tous les frais des cours directement nécessaires à l'exercice de son métier pour un montant maximal de 12000 francs. Si, en revanche, il souhaite terminer son apprentissage (donc sa formation initiale), il n'a pas droit à la déduction. Autre exemple: une étudiante finance ses études en occupant un poste à temps partiel et paie elle-même tous les frais découlant de ses études. Par ailleurs, elle reçoit tous les mois de l'argent de ses parents. Elle peut déclarer dans sa déclaration d'impôt, jusqu'à un montant de 12000 francs, ses dépenses pour ses études (comme la taxe semestrielle, les livres) en tant que frais de formation et de perfectionnement. Par contre, ses parents ne peuvent pas faire valoir de déduction pour frais de formation et de perfectionnement.

Que signifie le terme «professionnel» ?

Afin que les frais de formation et de perfectionnement puissent être considérés comme déductibles, la formation doit transmettre un savoir professionnel. De tels cours, séminaires ou congrès peuvent être liés directement à la pratique professionnelle actuelle, mais pas nécessairement. Les frais générés dans le cadre de l'exercice futur d'une

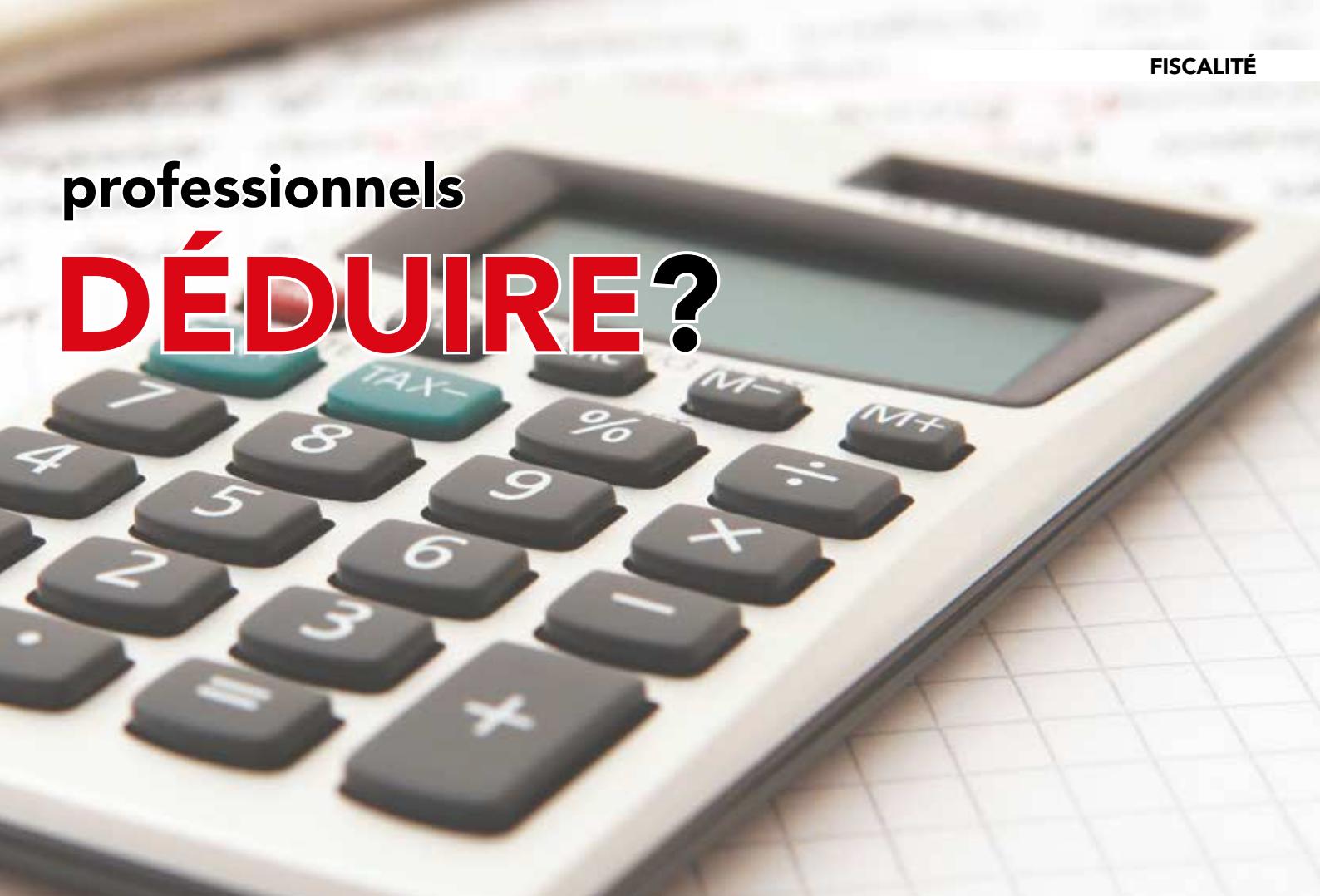
CONSEIL

Soutien financier de la Confédération

Les personnes qui suivent un cours pour un examen professionnel fédéral ou un examen professionnel supérieur et qui passent l'examen voient leurs frais de cours remboursés à 50 %, peu importe que la personne réussisse l'examen ou pas. Il s'agit de 9500 francs pour un examen professionnel fédéral et de 10500 francs pour un examen professionnel supérieur. La condition préalable pour avoir droit au remboursement est que la facture soit établie directement au nom du participant au cours.



professionnels DÉDUIRE?



profession peuvent également être déduits. La condition préalable est que cela débouche sur des compétences qui permettront à la personne concernée de gagner sa vie.

Il n'est pas possible de déduire les hobbies

Les filières de formation qui sont un hobby ou qui servent au développement personnel ne sont pas déductibles. Cela concerne avant tout les perfectionnements ayant trait au domaine des loisirs. Des cours de danse suivis durant des années ou des cours d'arabe pris dans le but de prochaines vacances n'ont, dans la plupart des cas, pas de rapport avec une activité professionnelle future. D'un point de vue fiscal, il s'agit ici de hobbies, de développement personnel ou d'activités relevant de la vie privée. Des cours de travail manuel, des séminaires sur le vin, des cours de sport, des heures de conduite ou des cours de premiers secours ne sont généralement pas déductibles non plus. Dans certains cas, cela peut déboucher sur différentes manières de voir les choses de la part des contribuables et des autorités fiscales.

Quand l'employeur paie

Les avantages pécuniaires versés par l'employeur à l'employé sont en principe considérés comme faisant partie du revenu imposable. Les frais de formation et de perfectionnement professionnels pris en charge par l'employeur en sont exclus. De ce fait, ils ne s'ajoutent pas à la facture

fiscale de l'employé. Même si, en tant qu'employé, on doit rembourser ces frais payés par l'employeur – par exemple en cas de changement de poste –, on peut déduire ces frais des impôts dans l'année du remboursement.

Les employeurs peuvent déduire des impôts tous les frais de formation et de perfectionnement qu'ils paient pour leurs employés.

Déductions du point de vue de l'employeur

Les employeurs peuvent déduire des impôts tous les frais de formation et de perfectionnement qu'ils paient pour leurs employés. Cela vaut également pour les formations et perfectionnements internes à l'entreprise. Si la facture est établie au nom de l'employé, les frais pris en charge par l'employeur doivent être attestés dans le certificat de salaire au chiffre 13.3. Bien entendu, les travailleurs indépendants peuvent déduire de leurs revenus imposables leurs propres frais de formation et de perfectionnement professionnels dans l'année où ont lieu ces dépenses, et ce dans la mesure où ces frais sont liés à l'entreprise. ■

Pro-Economy.vs



contrats de prévoyance professionnelle pour entreprises :

Il n'est jamais trop tôt pour bien faire !

C'est au premier semestre de l'année en cours qu'il faut analyser et mettre en place votre prévoyance professionnelle .

A QUOI FAUT-IL ÊTRE ATTENTIF ?

- Les prestations correspondent-elles au cercle des assurés et à leur situation familiale ?
- Pérennité de l'entreprise, fidélisation des employés.
- Plans-cadres sur mesure pour les dirigeants.
- Comparaison des frais de gestion LPP.
- Couverture complète ou semi-autonome : pour quelle variante opter ?
- Conseils aux personnes atteignant l'âge de la retraite.

Vous n'êtes pas seuls !

C'est avec plaisir que nous mettons nos compétences à votre disposition !

Nos forces 11 spécialistes avec une grande expérience vous accompagnent dans tous les domaines de l'assurance et de la prévoyance.

**TROUVONS
LA SOLUTION**

Aweckel
CONSEIL NEUTRE
EN PRÉVOYANCE & ASSURANCES

Av. de la Gare 30, 1950 Sion 1 - 027 323 74 50 www.aweckel.ch

CENTRE D'IMPRESSION - ROUTE DES RONQUOZ 86 - 1950 SION

G.VISUEL
Enseignes & ImpresSion

Autocollants - Bâches - Vitrines
Véhicules - Textiles - Imprimés
Impression numérique grands formats

G.Visuel Sàrl
Tél. 027 327 52 65
Fax 027 327 72 44

Découvrez l'ensemble de nos prestations sur
www.gvisuel.ch

Gessler
1859

plus de **155 ANS** d'imprimerie

Imprimerie Gessler SA
Tél. 027 327 72 33
Fax 027 327 72 44
administration@gesslersa.ch
www.gesslersa.ch

La BCVs - un contributeur majeur pour les collectivités publiques

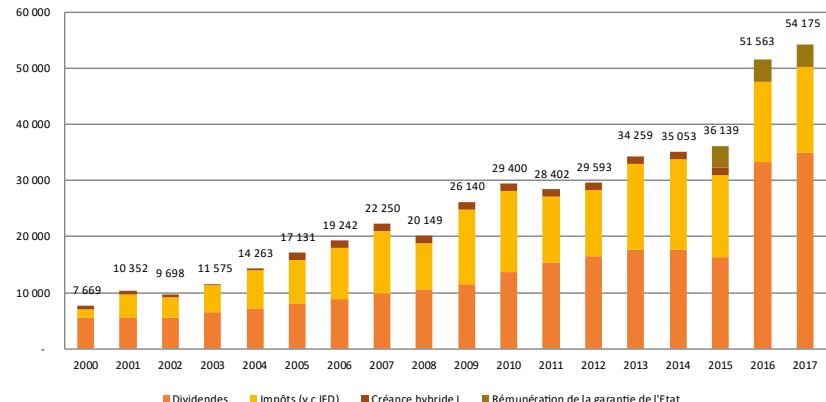
Par Albert Gaspoz

Directeur adjoint



La Banque Cantonale du Valais a fêté ses 100 ans en 2017. Cette année spéciale fut une belle fête, remplie d'émotions, de rencontres, de sourires, d'échanges, de surprises. Une fête placée sous le signe de l'ouverture et du partage, de la convivialité et de la proximité, avec une place et

Contribution de la BCVs aux collectivités publiques (en milliers de francs)



La Banque Cantonale se place parmi les établissements bancaires à la structure la plus robuste, au moment de passer en catégorie 3 FINMA «acteurs du marché grands et complexes».

une attention pour chacune et chacun. Solide, proche, responsable: ces valeurs simples, cultivées au quotidien, dans lesquelles la banque place sa vision d'un développement sain, respectueux et harmonieux. Elle les met en pratique pour être véritablement la Banque des Valaisannes et des Valaisans et l'une des plus grandes entreprises 100 % valaisanne.

L'année 2017 fut en tous points une réussite, puisque son exercice se

conclut lui aussi de manière fort réjouissante. Le bilan progresse de 933,2 millions de francs pour atteindre 15566 milliards de francs. Le résultat opérationnel se monte à 112,6 millions de francs, en hausse de 12,2 % et le bénéfice net s'élève à 64,0 millions de francs, en hausse de 6,5 millions de francs (+11,3 %). Le ratio coûts/revenus de 48,2 % confirme que la BCVs est l'une des banques les plus efficientes de Suisse. Grâce à ces bons résultats, la BCVs solidifie encore son assise financière. La Banque Cantonale se place parmi les établissements bancaires à la structure la plus robuste, au moment de passer en catégorie 3 FINMA «ac-

teurs du marché grands et complexes». La bonne santé de leur banque cantonale profite directement à toutes les Valaisannes et Valaisans. Au terme de l'exercice 2017, la BCVs verse en effet 54,2 millions de francs de contributions aux collectivités publiques. Aux 34,9 millions de francs de dividendes que reçoit l'Etat du Valais comme actionnaire majoritaire se rajoutent 15,3 millions de francs d'impôts et 4 millions au titre de rémunération de la garantie de l'Etat. Si ces montants sont considérables, leur progression est impressionnante: ils ont doublé en huit ans et ont même été multipliés par 7 depuis l'exercice 2000! A ces contributions s'ajoutent les nombreux soutiens aux événements, clubs et sociétés sur l'ensemble du canton, ainsi que les diverses taxes, touristiques notamment, versées localement par ses 48 points de vente.

La Banque Cantonale du Valais s'engage au quotidien pour le Valais. Au-delà de sa mission en faveur de l'économie valaisanne, elle s'implique dans la vie sociale, culturelle, associative, sportive et académique de son canton, reflétant ainsi sa volonté de contribuer à façonner le cadre de vie dans lequel elle exerce son activité et crée sa prospérité. ■

Un investissement rentable et performant

Les résultats 2017 permettent au Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée générale du 16 mai prochain le versement d'un dividende de CHF 3,15 par action, soit une augmentation de 5% par rapport à l'exercice précédent. Dans son rapport au Grand Conseil concernant l'exercice 2016 de la Banque Cantonale du Valais, traité en juin dernier au Parlement, le Conseil d'Etat a annoncé vouloir poursuivre les grands axes de sa stratégie et a confirmé sa volonté de maintenir sa participation actuelle au capital-actions de la BCVs. Cette volonté claire garantit la stabilité de la banque et la pérennité de l'investissement des autres actionnaires, dont la confiance est ainsi renforcée.

Le VALAIS.

Votre source d'inspiration

Damian Constantin

Directeur Valais/Wallis Promotion



Réputé principalement pour son attrait touristique, le Valais est également le cadre idéal où allier travail et plaisir. Air pur des Alpes, panoramas époustouflants, nature vivifiante: les paysages diversifiés du Valais inspirent et insufflent énergie et créativité. Consciente de ce potentiel, Valais/Wallis Promotion (VWP), l'entreprise de promotion intersectorielle cantonale, a pour objectif de mettre en lumière cette facette encore méconnue du Valais. Un Valais qui donne envie d'y vivre, d'y travailler, d'y séjourner.

**Toutes les offres ont été concoctées avec soin par nos partenaires valaisans et sauront satisfaire les diverses attentes de toute entreprise.
Le principal atout du Valais pour le tourisme d'affaires ?
Son contact direct avec la nature.**

En collaboration avec ses partenaires, VWP a réalisé une brochure qui recense une sélection des meilleures offres pour organiser des congrès, séminaires, sorties d'entreprises ou même événements clientèles (MICE - Meetings-Incentive-Conferences-Events) en Valais. Activités sportives ludiques, proximité avec la nature, plaisirs de la table: loin de la frénésie des grandes villes, le Valais est équipé d'infrastructures modernes et innovantes et propose des événements professionnels hors des sentiers battus. La brochure « Le Valais, votre source d'inspiration » vous invite à découvrir les meilleures offres MICE à destination des entreprises, tout au long du Rhône, des majestueuses Dents-du-Midi au grand glacier d'Aletsch, en passant par Les 4 Vallées et le mythique Cervin. Toutes les offres ont été concoctées avec soin par nos partenaires valaisans et sauront satisfaire les diverses attentes de toute entreprise. Le principal atout du Valais pour le tourisme d'affaires ? Son contact direct avec la nature.

Consulter la brochure : www.valais.ch/mice

Commander la brochure : www.vwpnet.ch/brochures

GRAVÉ DANS MON CŒUR.

L'offre MICE en Valais ?

- Des infrastructures favorisant la créativité pour des workshops couronnés de succès ou des séances de brainstorming.
- Une nature vivifiante pour recharger ses batteries.
- Des activités de team building uniques pour renforcer l'esprit d'équipe.
- Des spécialités locales et des produits du terroir pour ponctuer la journée de travail.

Valais/Wallis Promotion lance une photothèque accessible au public

La production d'images de qualité professionnelle illustrant les facettes les plus diverses du Valais est une partie importante du mandat de VWP en tant qu'organisation de promotion cantonale. Afin de rendre ces images accessibles à un plus large public, une nouvelle photothèque a été mise en ligne début 2018. Plus de 2500 clichés du Valais y sont organisés par catégories – sports d'hiver, paysages et nature, famille, loisirs et détente, terroir et saveurs, découvrir le Valais, sports d'été, œnotourisme, événements – et référencés par mots-clés. Une banque de données images qui reflète la diversité du Valais.

Accessible à un large public !

L'utilisation de la base de données est ouverte aux médias, aux entreprises, aux partenaires, mais aussi au grand public. Toutes les entreprises étant des ambassadrices de notre belle région, elles ont désormais accès à des images de qualité professionnelle. Pour télécharger les photos, les utilisateurs intéressés doivent s'enregistrer en ligne et indiquer à quelles fins ils comptent en faire usage, notamment en raison du respect des droits d'auteur. VWP entend fournir ainsi un instrument permettant l'intégration gratuite d'images de qualité professionnelle sur des sites internet, dans des brochures, des présentations ou des travaux scolaires. Afin d'illustrer toutes les facettes du Valais, partenaires et entreprises peuvent nous envoyer leurs photos qui seront triées avant de compléter notre photothèque. ■

Envoyer vos photos: photos@valais.ch

Découvrir la photothèque: <https://photos.valais.ch>



Infrastructures de congrès et séminaires

Lieux à disposition	Plus grande salle	Superficie en m ²	Capacité			Salles additionnelles		Hôtel
			Concert	Séminaire	Banquet	Nombre	Capacité	Ch./Lits
CERM, Martigny	CERM 1	7380	5000	–	5000	7	20-5000	–
Sport Resort Fiesch, Fiesch	Tennishalle	25-2000	2000	500	1000	4	85-1000	41/124
Centre de Congrès Le Régent, Crans-Montana	Halle couverte	30-1200	40-2000	20-1000	50-800	16	1500	–
Palladium de Champéry, Champéry	Salle Polyvalente	45-700	30-800	25-600	100-600	3	10-100	18/72
La Poste, Visp	Banketsaal	50-500	20-600	20-600	20-600	3	600	–
Espace Saint-Marc, Verbier	Grande salle	904	800	640	550	4	60-250	–
Hôtel Vatel 4*, Martigny	Schiele	396	320	150	320	6	10-320	51/92
Thermalhotels 3*/4* & Walliser Alpenthalerme & Spa, Leukerbad	Balmhorn	27-264	20-240	20-122	10-152	8	10-60	135/235
Mont Cervin Palace 5*s, Zermatt	Alexander Seiler Saal 1-2-3	40-363	60-300	20-220	80-240	20	17-360	150/311
W Verbier 5*s, Verbier	Studio 1 + 2 + 3	65-295	200	170	150	3	25-200	123/246
Art Furrer Hotels 3*/4*/4*s, Riederalp	Art Furrer	90	100	60	150	2	10-20	70/176
Hotel Alex 4*s, Zermatt	Crystal	28-220	50-240	22-130	100-120	5	22-70	84/145
Hotel Nendaz 4 Vallées 4*s, Haute-Nendaz	–	87-174	90-160	72-96	60-120	2	–	62/124
Salle communale de Champéry, Champéry	–	185	160	80	120	–	–	–
Hôtel Guarda Golf 4*s, Crans-Montana	Salon bibliothèque	28-108	20-120	10-48	120	2	100	44/64
Backstage Hotel & Vernissage 4*, Zermatt	Vernissage	100-530	24-200	24-100	24-100	5	24-700	19/38
Bildungshaus St. Jodern, Visp	Konferenzraum 1	38-115	20-120	20-60	10-60	3	120	37/98
Le Bristol 4*, Leukerbad	Seminar 1	12-110	10-100	10-60	60	3	10-40	67/127
Hotel Visperhof 3*, Visp	Panoramasaal	80	60	10-60	10-60	–	–	58/81
Châteauform – Les Chalets de Champéry, Champéry	Salle Beaufortin	15-90	8-60	24-60	50	6	20-60	60/80
La Cordée des Alpes 4*, Verbier	Salle de conférence	35-80	40	30-40	40	1	18	32/64
Montagne Alternative, Commeire	Agora	43	36	18	24	6	84	28/42
Hôtel Chetzeron 4*, Crans-Montana	Salle de séminaire	60	45	25	–	1	60	20/20
Hotel Les Sources des Alpes 5*, Leukerbad	Bar la Barrique	78	40	–	–	3	105	30/60
Hotel Salina Maris 4*, Mörel	–	58	35	24	–	2	10-15	30/60
Chalet Etoiles de Montagne 4*, Haute-Nendaz	–	120	–	20	–	–	–	6/12
Jacot Chocolatier, Aproz	–	16	–	20	–	–	–	–

SURVEILLANCE des employés et atteinte à la personnalité

Par Laure de Courten

Juriste au Bureau des Métiers



Que peut faire un employeur qui soupçonne un de ses employés d'utiliser à des fins personnelles les ressources informatiques mises à sa disposition? Il est de nos jours possible, sans connaissance informatique particulière, d'accéder à un poste à distance, d'enclencher micros et caméras, de recevoir des copies d'écrans et de courriels, de consulter les fichiers journaux, de faire des recherches par mots-clés, d'être alerté de certains comportements prédéterminés ou encore de mettre des balises GPS sur les véhicules d'entreprise. Mais tout cela est-il légal? Le présent article a pour but d'expliquer quelles formes la surveillance de l'employé peut-elle prendre et sous quelles conditions elle est licite du point de vue de la protection des données.

I. Les exigences légales

La loi fédérale sur la protection des données (ci-après LPD) vise à protéger la personnalité et les droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données.¹ Un traitement de données qui viole les principes définis dans la LPD ou un traitement de données contre la volonté expresse de la personne concernée sont réputés porter atteinte à sa personnalité.² Une telle atteinte à la personnalité est illicite, à moins d'être justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public ou par la loi.³ Différents grands principes qui découlent de la LPD et de son Ordonnance doivent être par ailleurs respectés. Les données personnelles peuvent être collectées uniquement de manière légale. Leur traitement est régi par le principe de la bonne foi et doit être effectué selon les dispositions de la LPD. Le principe de proportionnalité doit toujours être respecté. Il ne peut être traité que des données qui sont en relation avec le but du traitement. Celles-ci doivent en outre être détruites dans un délai le plus bref possible, défini à l'avance. L'accès aux données personnelles traitées doit faire l'objet d'une réglementation et doit être limité aux personnes qui sont autorisées à avoir accès à ces données.⁴ Le principe de proportionnalité est souvent violé dans la pratique qu'il s'agisse de la quantité de données collectées, la durée pendant laquelle elles sont conservées et le nombre de personnes qui y ont accès.⁵

Dans le cadre des relations de travail, l'employeur est tenu de protéger et respecter la personnalité du travailleur⁶. Une forme d'obligation générale de diligence de l'employeur vis-à-vis de son personnel ressort en effet du Code des obligations. L'employeur doit donc autant s'abstenir de porter atteinte au droit de la personnalité de ses employés que prendre des mesures adéquates pour empêcher qu'ils ne subissent une atteinte.

A ce titre, la loi sur le travail prévoit que l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise, pour protéger la santé des travailleurs. Il doit en outre prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité personnelle des travailleurs⁷. Se basant sur ces principes juridiques, le Conseil fédéral a expressément interdit d'utiliser des systèmes de surveillance ou de contrôle destinés à surveiller le comportement des travailleurs à leur poste de travail. L'installation d'un système de surveillance ou de contrôle est admissible uniquement s'il repose sur un motif justificatif. La protection ou la sécurité des personnes ou des biens est, par exemple, considérée comme un motif légitime de surveillance. Le rendement ou la qualité du travail accompli peut également justifier un contrôle.

II. Types de surveillance et conditions d'utilisation

La surveillance du comportement des travailleurs comprend toute surveillance permettant de vérifier, en permanence ou non, soit par des contrôles périodiques sur de brefs espaces de temps ou par des contrôles par échantillons, certaines activités des travailleurs de façon détaillée. Les équipements vidéo et les caméras qui enregistrent ce que font les travailleurs et comment ils le font, les microphones ou les interphones permettant d'enregistrer les conversations des travailleurs, les systèmes de localisation GPS, les outils informatiques tels que logiciels espions, les systèmes d'écoute téléphonique, internet, les fax et les photocopieurs, en font parties.

Le traitement de données relatif à un employé et récoltées selon ce type de surveillance constitue une atteinte illicite à sa personnalité, au sens du Code des obligations,⁸ à moins qu'il ne repose sur un motif justificatif.⁹ Un tel motif peut résulter de la loi, d'un intérêt prépondérant privé ou public, ou du consentement de la victime.¹⁰ A noter que, dans les rapports de travail, la validité du consentement est limitée, car la liberté de choix est restreinte par le rapport de subordination. De même, les principes de la proportionnalité de la bonne foi et de la transparence doivent être respectés. Pour apprécier un cas concret, l'on procédera à une pesée des intérêts dans laquelle on tiendra compte de l'ensemble des circonstances,

¹ Art. 1 LPD

² Art. 4, 5, 7 et 12 LPD

³ Art. 13 LPD

⁴ Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT, 20^e rapport, p. 71-72

⁵ Meier Philippe, Protection des données – Fondements, principes généraux et droit privé, Berne 2011

⁶ Art. 328 du Code des obligations (ci-après CO)

⁷ Art. 6 al. 1 LTr

⁸ Art. 328 et 328bCO

⁹ Aubert Gabriel, La protection des données dans les rapports de travail, in: Journée 1995 de droit du travail et de la sécurité sociale, Zurich 1999, pp. 145 SS

¹⁰ Meier Philippe, Protection des données, Fondements, principes généraux et droit privé, Berne 2011, pp. 528ss; Art. 13 al. 1 LPD

notamment de la nature de l'emploi et des intérêts en présence.¹¹ Il y a donc lieu de prendre également en considération les intérêts légitimes de l'employeur qui sont notamment fondés sur les exigences du travail à effectuer.

La surveillance numérique

Avant toute chose, l'employeur doit établir une directive qui fixe les règles d'utilisation d'Internet et du courrier électronique à l'usage du collaborateur. Il doit indiquer s'il accepte ou non un usage privé de l'accès à Internet, interdire notamment l'utilisation de sites de jeux ou de commerce en ligne, de streaming ou encore de sites pornographiques. Il doit en outre régler la question du téléchargement et de l'utilisation des réseaux sociaux.

En l'absence de directive ou de règlement d'utilisation, une utilisation raisonnable d'internet à des fins privées doit être jugée admissible, tant qu'elle ne concerne pas des sites dangereux, qu'elle ne porte pas atteinte à la réputation de l'entreprise et qu'elle n'empêche pas, ou seulement très marginalement, sur le temps de travail de l'employé, ni n'occasionne des coûts importants.¹² Si un usage privé est autorisé, ou à tout le moins toléré, les sessions privées ne devraient à aucun moment faire l'objet d'une surveillance. Cela signifie qu'un moyen technique doit être donné au travailleur de signaler son activité comme privée et d'en soustraire le contenu à la surveillance de l'employeur.

Lorsqu'il entend effectuer une surveillance de l'utilisation d'Internet, l'employeur procédera, dans un premier temps à une surveillance anonyme. La surveillance, à ce stade, ne se rapporte pas à une personne déterminée, mais doit donner des informations d'ensemble sous forme de statistiques. Celles-ci permettront d'établir quels sites ont été consultés par les usagers dans leur globalité.

Si l'employeur devait constater un abus dans l'usage privé, par exemple parce que l'un des employés consacrera une part excessive de son temps de travail sur Internet à titre privé, une identification anonyme des sites visités et du temps consacré sera souvent de nature à résoudre la question. L'employeur n'a en effet pas besoin de connaître le contenu des sites visités pour pouvoir prendre des sanctions basées sur le droit du travail. Si l'analyse anonyme des données révèle que des sites non professionnels, tels Facebook ont été consultés, l'employeur peut alors procéder à une analyse des données nominatives qui révélera l'identité du collaborateur à l'origine de l'abus.

La surveillance de l'activité

Les moyens techniques actuels permettent très facilement de mettre en place des mesures particulièrement invasives sans que l'employé ne s'en aperçoive. On peut penser à une caméra vidéo, un logiciel espion qui retient chaque frappe du clavier, un outil d'analyse en temps réel. Une telle surveillance doit répondre à des motifs stricts. La surveillance des travailleurs n'est pas admise pour surveiller le comportement des travailleurs à leur poste de travail, à moins qu'il y ait des impératifs liés à la prévention des accidents, la protection de la santé ou la sécurité des biens et des personnes, des motifs liés à l'organisation ou à la planification du travail, ou encore des objectifs de contrôle de la qualité des prestations ou du rendement ou de formation des employés. Dans ces cas, les employés devront être compétamment informés et la mesure de surveillance devra être proportionnée.

Le travailleur ne doit pas être filmé par la caméra, si ce n'est qu'exceptionnellement, car cela peut constituer une atteinte à sa santé. L'installation de caméras de surveillance peut être envisagée à l'extérieur des bâtiments et sur les parkings, dans les voies d'accès et halls d'entrée, dans les couloirs ou corridors, auprès de machines et installations dangereuses, dans les chambres fortes, auprès des installations d'équipement au gaz en plein air, dans les entrepôts de marchandises dangereuses ou précieuses, ou au niveau des guichets de banque. Peut également être autorisée une vidéo-surveillance des employés limitée dans le temps, à des fins de formation. La période d'enregistrement doit être aussi brève que possible et ne doit pas être utilisée à des fins de surveillance du comportement des employés.

III. Sanctions

Contre l'employé

Lorsque la surveillance révèle un abus, l'employeur peut prendre les sanctions qui s'imposent en fonction de la violation commise. Les sanctions peuvent aller du simple avertissement, au licenciement ordinaire voire, dans les cas les plus graves, au licenciement avec effet immédiat. L'employeur doit également se réservé le droit, dans sa directive, de prendre des mesures en cas de violation du Code pénal en relation avec l'utilisation d'Internet. Ainsi, la directive doit préciser aux collaborateurs que la tenue de propos injurieux sur un site de réseau social ou la consultation de sites de pornographie infantile peut entraîner des sanctions allant jusqu'au licenciement immédiat.

Contre l'employeur

Si un collaborateur se sent atteint dans sa personnalité, il a la possibilité d'intenter une action civile contre son employeur¹³. Il peut exiger l'interdiction du traitement des données et de leur communication à des tiers, ou la rectification ou la destruction des données. Toute personne est en droit de demander au maître d'un fichier si des données la concernant sont traitées et, si oui, sous quelle forme¹⁴. En cas de violation de l'article 26 OL3, un travailleur peut s'adresser à l'Inspection cantonale du travail de son lieu de travail, par exemple s'il estime que sa santé est mise en danger par une vidéosurveillance sur son poste de travail.

V. Conclusion

L'adoption d'un règlement sur la surveillance et l'information relative à certaines mesures constituent les conditions indispensables d'une surveillance personnalisée. Mais étant donné les conditions extrêmement strictes d'une surveillance soutenue de l'employé et les cas minimes acceptés par la jurisprudence des Tribunaux, l'employeur doit surtout concentrer ses efforts sur la prévention technique afin d'empêcher un usage non souhaité, voire illégal, et d'empêcher que l'entreprise ne subisse des dommages techniques. Les mesures de protections préventives techniques et organisationnelles telles que la protection par mot de passe, la protection de l'accès, le cryptage des données particulièrement sensibles, les programmes antivirus, le blocage de certains sites web, les programmes de gestion des quotas de disque, les mesures de sauvegarde et les firewalls, doivent être prioritaires par rapport aux mesures de surveillance personnalisées.

¹¹ Art. 13 al. 2 LPD

¹² Meier, p. 711

¹³ Art. 15 LPD et 28 CC

¹⁴ Droit d'accès, art. 8 DP

Sortie des membres aux SwissSkills les 14 et 15 septembre 2018 à Berne

www.tec-bat.ch

Une association issue de la fusion de suissetec VR, l'EESVs et l'AMFA

tec**=**bat



ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE

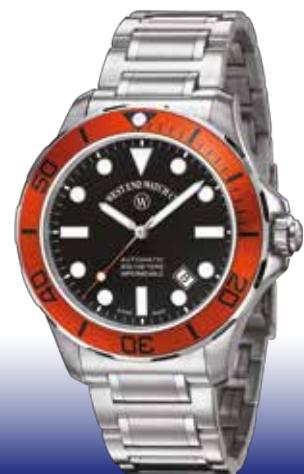


WEST END WATCH Co



ORIGINAL SWISS WATCHES SINCE 1886

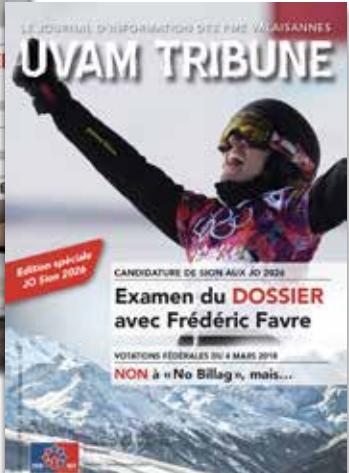
Montres mécaniques made in



Pour vos cadeaux d'entreprise

wew@bluewin.ch • 027 305 66 66

A cet emplacement,
votre annonce
aurait été lue par plus
de 10 000 lecteurs.



AGENDA

MAI 2018

14-18 Session du Grand Conseil
24-27 Salon Passion Nature

JUIN 2018

6 Assemblée générale UPSA
8 Assemblée générale AVE
10 Votations fédérales
12-15 Session du Grand Conseil
25-26 Journée romande de l'USAM
26 Conseil de l'UVAM à Champéry

AOÛT 2018

30 REV '18 - Rentrée de l'économie valaisanne

SEPTEMBRE 2018

11-14 Session du Grand Conseil
20 Conseil de l'UVAM à Berne
23 Votations fédérales

OCTOBRE 2018

1 85e anniversaire UPSA
25 CONGRÈS de l'UVAM

NOVEMBRE 2018

13-16 Session du Grand Conseil
25 Votations fédérales

DÉCEMBRE 2018

7 Conseil de l'UVAM
11-14 Session du Grand Conseil

IMPRESSUM

Editeur: UVAM - Union valaisanne des arts et métiers
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

Périodicité: trimestrielle.

Abonnement: Fr. 25.- par année.

Secrétariat général

Marcel Delasoie - Secrétaire général
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 82 - F 027 322 24 84
marcel.delasoie@uvam-vs.ch

Édition - Administration

Romy Hintz - Secrétaire générale adjointe
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 84 - F 027 322 24 84
romy.hintz@uvam-vs.ch

Conception - Rédaction - Publicité

Xavier Saillen - UVAM Tribune
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 86 - F 027 322 24 84
tribune@uvam-vs.ch
www.uvam-vs.ch

© Copyright UVAM - La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

L'appel des HÔTELIERS pour Sion 2026



Patrick Bérod

Directeur AHV

Certes, ces jeux ne résoudront pas les problèmes de conflits de clocher dont nous sommes habitués. Dans le passé le Valais a compté bon nombre de pionniers de l'hôtellerie comme les Seiler, Ritz et Antille qui ont fait la réputation du vieux pays en prenant tous les risques. Les hôteliers d'aujourd'hui sont prêts à relever le défi et entrer dans le futur sur les traces de leurs aïeux pionniers. Car il faut reconnaître que, avant, pendant et après nous avons une opportunité unique de nous apporter une reconnaissance internationale de nos compétences, nous projeter dans le futur et développer notre canton sur la voie du commerce numérique. Avec nous, votez oui le 10 juin prochain. ■

PUBLICITÉ

Copieurs toutes marques

Modules Entreprise

- Zero-Papier Pro & Entreprise
- Zero-Papier SaaS (cloud)
- Gestion de flux (Entreprise)
- Gestion d'archivage
- Intégration Microsoft Office
- Clients pour Mobile et Tablette

Modules Fiduciaire

En plus de la version Entreprise

- Gestion d'accès clients (mandats)
- Scanner dédié pour client (Internet)
- Mode SaaS (Cloud)
- Archivage WinBIZ (sur cloud Telcomex)

www.zero-papier.ch

c'est aussi imprimer intelligemment !

027 552 06 75 • 021 552 06 65

E-Campus Vallée du Trient

Faites le plein de connaissances en vous amusant!

7 modules pédagogiques en ligne
pour découvrir les merveilles de la région



Inscription
gratuite
en 1 clic!



Mont-Blanc Express

L'histoire d'un train hors normes, véritable colonne vertébrale de la vallée, trait d'union entre plaine et montagne, entre Suisse et France. Il se joue de la déclivité, franchit des gorges, garantissant une spectaculaire évasion.

Zoo alpin des Marécottes

Qu'ils soient à plumes, à poils ou à écailles, évoluant dans les airs, en forêt ou sous l'eau, les animaux du plus haut zoo d'Europe dévoilent leurs secrets. Une immersion qui s'achève par un super quiz.

VerticAlp Emosson

A Châtelard, embarquez dans le funiculaire à double cabine le plus pentu du monde, avec vue imprenable sur le Mont-Blanc. Longez le barrage d'Emosson et retrouvez les empreintes laissées par les dinosaures.

Et toute la Vallée du Trient

Ses itinéraires de cyclotourisme, ses gorges naturelles et ses parcours de canyoning, ses musées (Marconi, de l'hydroélectricité, des cristaux), sa réserve naturelle des Aiguilles Rouges, ses alpages, son Moulin Fine, son sentier didactique Charlotte La Marmotte, etc.

ACCÈS À
L'E-CAMPUS



VALLÉE DU TRIENT
VALLORCINE
ESPACE MONT-BLANC